



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

6^e séance du Conseil général

Mardi 20 novembre 2012 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Pierre-Yves Blanc (Verts)

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Camarda Valérie, Chantraine Hugues, Chollet Clarence, Curty René, Duding Laurent, Erard Monique, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Gazareth Pascale, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Hess Michel, Huguenin-Elie Théo, Imeri Shaip, Jemmely Josiane, Kitsos Philippe, Locatelli Silvia, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Musy Daniel, Rappan Yannick, Robert-Nicoud Florian, Schafroth Marc, Steudler Adrien, Strub Yves, Ummel Christophe, Vurucu Inan.

Excusé(e)s : Borel Pierre-Alain, Clerc Celia, Wenger Fabien, Ziegler Daniel.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le PV N°3 est adopté sans modification.

M. Pierre-Yves Blanc, Président : J'ai le plaisir d'ouvrir cette 6^e séance du Conseil général. Je vous informe qu'un apéritif a été prévu à la fin de cette séance. Je souhaite que nous ne fassions pas de pause.

Résolution urgente interpartis

Lors de sa séance du 28 août 2012, le Conseil général dans sa très grande majorité a manifesté son vif soutien à la réalisation d'un réseau express régional, qui aurait tourné notre canton vers l'avenir en lui permettant notamment de valoriser son potentiel, ses atouts, ses entreprises, ses écoles, sa culture et sa jeunesse.

Le 29 septembre 2012, le PLR, le POP, le PS, l'UDC et les Verts se sont exprimés sur l'absolue nécessité pour l'ensemble du canton de continuer à rechercher un moyen d'améliorer durablement la desserte pour tous les usagers du réseau. Les discussions en cours au niveau fédéral démontrent le besoin pour la future agglomération neuchâteloise de venir au plus vite avec un projet de liaison ferroviaire rapide, qui permettra non seulement de résoudre le problème du goulet de Vauseyon, mais également de doubler les cadences horaires, en particulier pour le Val-de-Travers et la Béroche ainsi qu'entre le Littoral et les Montagnes. L'adaptation de la ligne existante aux normes actuelles de sécurité n'apportera en effet aucune amélioration pour la population du canton, pas plus qu'elle ne permettra de maintenir l'attractivité et la compétitivité de ce dernier.

Pour ces motifs, le Conseil général dans sa très grande majorité soutient la démarche citoyenne du collectif "Le Haut veut vivre" qui se veut constructive et résolument tournée vers l'avenir. Le Conseil général souhaite que cette initiative s'inscrive dans une réflexion globale sur l'amélioration de la mobilité dans le canton afin que toutes les régions puissent y trouver un bénéfice et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre canton à signer et à faire signer l'initiative populaire "Pour une liaison ferroviaire rapide entre le Haut et le Bas". Cette initiative est téléchargeable sur le site www.lehautveutvivre.ch.

Nomination de M. Patrick Erard, Verts, à la commission de la sécurité, en remplacement de M. Pierre-Alain Thiébaud, démissionnaire.

6^e séance du Conseil général

Mardi 20 novembre 2012 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil communal du 31 octobre 2012 relatif à l'adoption de deux plans d'alignement au boulevard des Endroits
2. Rapport du Conseil communal du 8 novembre 2012 relatif à une nouvelle étape de développement de l'aéroport des Eplatures, à la participation de la Ville de La Chaux-de-Fonds à raison de CHF 600'000.- à une augmentation de CHF 1'200'000.- du capital-actions de la société ARESA et à l'octroi de cautions à raison de CHF 800'000.-
3. Rapport du Conseil communal du 31 octobre 2012 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de CHF 11'950'000.00 HT liée à la deuxième étape du projet de rénovation et renouvellement du système d'adduction d'eau, sur un montant global estimé à CHF 31'590'000.00 HT
4. Hommage à M. Laurent Kurth, conseiller communal démissionnaire
5. Motion de Mme Katia Babey et consorts déposée le 30 mai 2011 *Une manière festive de faire connaissance*
6. Motion de Mme Sarah Diaz et consorts déposée le 7 septembre 2011 *Campagne de sensibilisation aux déchets de chewing-gum*
7. Motion de M. Olivier Ratzé et consorts déposée le 28 septembre 2011 *Pour des vélos en libre service dans les Montagnes neuchâteloises*
8. Motion de Mme Mariette Mumenthaler et consorts déposée le 28 novembre 2011 *Verra-t-on fleurir des installations photovoltaïques sur nos toits ?*
+ amendement UDC + amendement PS
9. Motion de M. Christophe Ummel et consorts déposée le 14 décembre 2011 *Développons l'énergie photovoltaïque en ville*
+ amendement UDC
10. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 14 décembre 2011 *Fiscalité*
11. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 14 décembre 2011 *Remboursement de la dette*
12. Motion de Mme Silvia Locatelli et consorts déposée le 6 février 2012 *Pour un tri carton / plastique plus performant*

13. Motion de M. Olivier Ratzé et consorts déposée le 3 avril 2012 *Poissons d'avril sur le POD*
14. Motion de Mme Célia Clerc et consorts déposée le 26 avril 2012 *Commune engagée*
15. Motion de M. Yves Strub et consorts déposée le 26 avril 2012 *pour soutenir nos PME locales et favoriser la création d'emplois*
16. Motion de Mme Sylvia Morel et consorts déposée le 26 avril 2012 *Création d'un nouveau centre sportif et de loisirs aux Mélézes*
17. Motion de Mme Silvia Locatelli et consorts déposée le 26 avril 2012 *Oui à l'intégration, stop aux discriminations*
18. Motion de M. Hughes Chantraine et consorts déposée le 2 juillet 2012 *Police de proximité*
19. Interpellation de M. Frédéric Hainard et consort déposée le 2 juillet 2012 *Nouveau concept de communication?*
20. Interpellation de M. Frédéric Hainard et consort déposée le 2 juillet 2012 *Solde migratoire des contribuables, la fin d'un tabou?*
21. Interpellation de M. Frédéric Hainard et consort déposée le 28 août 2012 concernant l'occupation de la Place des Forains par des gens du voyage
22. Interpellation de M. Frédéric Hainard et consort déposée le 28 août 2012 concernant la redevance de 1.4 ct/kWh pour l'utilisation du domaine public
23. Interpellation de Mme Silvia Locatelli et consorts déposée le 28 août 2012 *Contrôle d'accès aux installations sportives, des nouveautés qui prennent l'eau?*
24. Motion de M. Théo Huguenin-Elie déposée le 28 août 2012 concernant la création d'une artothèque
25. Interpellation de Mme Monique Gagnebin et consorts déposée le 27 septembre 2012 *Convocation des commissions*
26. Projet d'arrêté de M. Frédéric Hainard et consorts déposé le 29 octobre 2012 relatif à l'introduction d'un article 3a dans le règlement de police

Pierre-Yves Blanc
Président du Conseil général

Rapport du Conseil communal relatif à l'adoption de deux plans d'alignement au Boulevard des Endroits

(du 31 octobre 2012)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Contexte général

En date du 21 mars 2011 (PV CG n° 34, p. 2984 ss), votre Conseil a octroyé un crédit de CHF 1'600'000.- pour l'aménagement de la chaussée du Boulevard des Endroits et la construction d'un trottoir – cheminement piétonnier.

Pour rappel, le projet prévoit deux aménagements distincts entre le Chemin Perdu et le Grand Hôtel Les Endroits :

1. Tronçon est, entre le carrefour Chemin Perdu et la route d'accès au lotissement des Endroits (Endroits-Verts)

- Assainissement et élargissement de la chaussée à 4,5 m. Cette largeur permet à deux véhicules légers de croiser à une vitesse inférieure ou égale à 30 km/h.
- Création d'un trottoir de 2,5 m de large au sud de la chaussée. Cet aménagement permettra aux piétons de marcher en toute sécurité et de croiser.

L'éclairage public sur ce tronçon sera de type urbain.

2. Tronçon ouest entre l'accès au lotissement des Endroits (Endroits-Verts) et le Grand Hôtel Les Endroits

- Assainissement, mais maintien de la largeur de la chaussée à 3,5 m. Avec cette largeur, le croisement entre véhicules n'est pas possible. Pour permettre le croisement des véhicules / véhicules lourds, deux places d'évitement seront créées le long du tronçon.
- Création d'un cheminement piéton de 2,5 m de large, séparé de la chaussée par une glissière / main-courante en bois. La sécurité du piéton est ainsi garantie.

Cet aménagement a été présenté en octobre 2012 aux riverains qui ont souhaité que les possibilités de croisement soient améliorées. Diverses modifications mineures, qui ne remettent en cause ni les alignements ni le principe d'aménagement retenu, sont dès lors encore à l'étude au sein des services techniques.

L'éclairage public, sur ce tronçon, sera en adéquation avec le type d'aménagement proposé.

Disposée le long du nouvel aménagement, entre les immeubles Beaumont et le carrefour avec le Chemin Perdu, une canalisation reprendra les eaux de la chaussée et du trottoir du Boulevard des Endroits pour les amener dans le réseau des eaux claires.

Une conduite d'eau potable sera également réalisée entre le lieu-dit Les Endroits-Verts jusqu'au Grand Hôtel Les Endroits. Elle permettra le bouclage du réseau dans ce secteur ainsi que la mise en conformité de la défense incendie de l'hôtel.

Le programme, lié à des contraintes budgétaires et au calendrier de réalisation du plan de quartier "Chemin Perdu Nord", prévoit de réaliser l'aménagement du boulevard des Endroits en deux étapes :

Etape 1 : Entre le Grand Hôtel Les Endroits et le côté est du cheminement existant

Etape 2 : Entre l'extrémité est de l'étape 1 et le Chemin Perdu

Situation existante au niveau des alignements et du foncier

Après élaboration du projet d'exécution, les services communaux, d'entente avec le Canton, ont défini que la procédure du plan d'alignement devait être lancée afin de permettre la réalisation des travaux routiers.

Selon l'art. 72 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), un plan d'alignement (cf. annexe) est nécessaire pour la construction d'une nouvelle voie de communication, ainsi que pour l'agrandissement et le déplacement d'une voie existante, au-delà des alignements.

Il y a actuellement un alignement existant sur la partie Est du Boulevard des Endroits. Son amorce est existante sur la partie ouest du Boulevard.

Au niveau foncier, il y a actuellement deux parties au domaine public communal, soit le DP 281 et une surface provenant du DP 280 (Chemin Perdu). Ces surfaces proviennent de la division cadastrale du bien-fonds 5281 (juin 1996). Le reste du Boulevard des Endroits relève du domaine privé.

Afin de réaliser les travaux susmentionnés, deux plans d'alignement sont réalisés (Cf. annexes).

Situation future

Plan d'alignement "Boulevard des Endroits – partie Est"

L'alignement existant situé au Nord du Boulevard des Endroits est maintenu. Du côté Sud de la route, l'alignement existant est supprimé et est remplacé par un nouvel alignement qui se base sur la distance à l'axe de la route qui a été prise en compte dans le plan de quartier "Chemin Perdu Nord" actuellement en cours de procédure. Du fait que l'alignement Nord existant n'est pas parallèle à l'axe de la route existante, la largeur du futur alignement varie entre 13,60 m et 16,60 m.

Aucun alignement nouveau n'est prévu sur le Chemin Perdu car celui-ci est au domaine public communal et il est de plus bordé par deux plans de quartiers (PQ) qui définissent les périmètres d'implantation en lien avec les distances légales à l'axe de la route (PQ Chemin Perdu Sud approuvé le 17 juin 2003 et PQ Chemin Perdu Nord en cours de planification). Une réflexion générale sur les plans d'alignement existants, à créer et à supprimer, sera menée dans le cadre de la prochaine révision générale du plan et règlement d'aménagement communal (PRAC).

L'habitation 2652 (bien-fonds 1883 du cadastre des Eplatures), frappée actuellement par l'alignement existant du 4 mai 1948, ainsi que les accès de l'immeuble 2524 (bien-fonds 5438 du cadastre des Eplatures) sont touchés par le nouvel alignement Sud. Leurs situations futures sont réglées dans l'article 10 du règlement du PQ Chemin Perdu Nord actuellement en cours de procédure, à savoir :

2 Les deux bâtiments existants, situés sur les biens-fonds 5438, 5275, 5282, bénéficient de la situation acquise. Un périmètre d'évolution est appliqué à cet effet. Dans l'éventualité où les bâtiments devaient être démolis, les nouvelles constructions seraient soumises au nouveau plan de quartier.

3 La maison individuelle existante, sur le bien-fonds 1883, bénéficie de la situation acquise. Des travaux d'entretien ou de transformations de minime importance, tel qu'un agrandissement inférieur à 15 m², sont admis. Dans l'éventualité où la maison devait être démolie, la nouvelle construction serait soumise au nouveau plan de quartier. Un périmètre d'évolution est appliqué à cet effet.

Plan d'alignement "Boulevard des Endroits – partie Ouest"

Les garages 8440 (bien-fonds 5878 du cadastre des Eplatures) et 8443 (biens-fonds 6838 et 6834 du cadastre des Eplatures) sont frappés actuellement par la limite des constructions selon l'art. 56 de la loi sur les routes. Ils sont touchés par le nouvel alignement. Pour le garage 8440, c'est l'art. 76 al. 2 LCAT qui s'applique. Le garage 8443 a été démolie dans le cadre du PQ "Endroits-Verts" qui a été sanctionné le 2 novembre 2009.

Le futur alignement se calque sur le projet du réaménagement routier.

Etat foncier futur

Normalement et en fonction des négociations actuellement menées par la Ville avec les propriétaires privés, il est prévu que les emprises foncières relatives au

projet de la nouvelle route et du nouveau trottoir soient versées au domaine public communal.

Calendrier

Il est prévu, sous réserve d'éventuelles oppositions déposées lors des procédures d'enquête publique des plans d'alignements ou du projet de construction, de complications lors des acquisitions de terrains en cours de négociation ou de recours à l'issue de la procédure du marché public pour l'adjudication des travaux, de débiter le chantier de la première étape à l'été 2013 pour le terminer à la fin de cette même année. Comme annoncé précédemment, la 2^{ème} étape dépend du calendrier de réalisation du PQ "Chemin Perdu Nord" dont la procédure est toujours en cours puisqu'un recours a été déposé au printemps 2012 au Tribunal cantonal.

Finalement, il est à signaler que le projet d'exécution ainsi que les plans d'alignement ont été présentés aux riverains le 22 octobre 2012.

Conséquences sur les finances

Le présent rapport ne concernant que l'adoption des plans d'alignement, il n'y aucune conséquence sur les finances.

Conséquences sur les ressources humaines

Le présent rapport ne concernant que l'adoption des plans d'alignement, il n'y aucune conséquence sur les ressources humaines.

Collaboration intercommunale

La largeur de la route a volontairement été limitée, non seulement pour des raisons liées à la situation du lieu, mais également de façon à éviter qu'elle serve d'itinéraire de contournement de l'Ouest de la Ville en cas de perturbation du trafic au centre-ville, comme cela est constaté aux abords des communes du Locle et des Brenets notamment.

Éléments relatifs au développement durable

Voir rapport du 21 mars 2011 lié à la demande de crédit de construction.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Pierre Veya

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), du 22 juin 1979

Vu l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), du 2 octobre 1989

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), du 15 décembre
1986

Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), du 24 janvier 1991

Vu le décret sur la conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire,
du 26 janvier 2005

Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, et
son règlement d'exécution (RELCA), du 16 octobre 1992

Vu la loi cantonale sur les constructions (LConstr), du 25 mars 1996, et son règle-
ment d'exécution (RELConstr), du 16 octobre 1996

Vu la loi cantonale sur la protection des eaux, du 15 octobre 1984, et son règlement
d'exécution, du 18 février 1987

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Arrêté No 1

Article premier.- Le plan d'alignement "Boulevard des Endroits – partie Est", ac-
cepté le 31 octobre 2012 par le Conseil communal, échelle 1:1000, plan dessiné le
30 octobre 2012, est adopté.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après
les formalités légales.

Arrêté No 2

Article premier Le plan d'alignement "Boulevard des Endroits – partie Ouest", accepté le 31 octobre par le Conseil communal, échelle 1:1000, plan dessiné 30 octobre 2012, est adopté.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

Pierre-Yves Blanc

Célia Clerc

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Notre groupe a accueilli ce rapport, tout d'abord en grognant un peu, puis en manifestant un certain soulagement.

Nous espérons, en effet, que l'acceptation de ces alignements permettra d'enterrer au plus vite ce qui, au fil du temps, a pris la forme d'un serpent de mer, avançant à la vitesse de la tortue, puisque je vous rappelle que le premier crédit de réalisation avait été voté en 1988.

Cette acceptation nous permettra ensuite de réaliser chaussée et trottoirs au boulevard des Endroits, est et ouest et, nous l'espérons, au plus près de ce que notre Conseil a voté en mars 2011, soit un tracé à vitesse limitée à 30 km/h, au moins du côté ouest, comportant une séparation physique nette entre chaussée et trottoirs, sur ce qui restera un itinéraire de promenade.

Pouvons-nous être renseignés sur la nature du recours déposé ce printemps et dont il est fait mention en page 4 ?

Quelles sont les modifications qualifiées de mineures résultant de la présentation du projet aux riverains, le 22 octobre, en plus de l'amélioration des possibilités de croisements ?

Le groupe POP votera les deux arrêtés. Je vous remercie.

M. Pascal Bühler, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste a pris connaissance de ce premier rapport de la soirée. S'il regrette que les deux plans d'alignement n'aient pas été annexés à l'envoi du rapport, alors que l'on peut les trouver sur le site internet de la Ville, il salue et remercie le Conseil communal, non seulement de la notice explicative fournie et jointe, quant à elle, au présent rapport, mais également des références indiquées et nécessaires pour retrouver rapidement le procès-verbal de la discussion concernant la demande de crédit de CHF 1'600'000.– pour l'aménagement de la chaussée du Boulevard des Endroits et la construction d'un trottoir.

Bien qu'il ne s'agisse que d'un simple rapport d'adoption de plans d'alignement, notre groupe ne pouvait pas tirer un simple trait, qu'il soit bleu, jaune ou rouge, sur ce dossier, sans poser quelques questions que je vous soumets :

- ~ Le conseil communal peut-il nous confirmer, à ce stade, comme il l'envisageait le 21 mars 2011, que l'éclairage public sera réalisé au moyen de luminaires de type LED ?
- ~ Peut-il également nous expliquer, voire nous éclairer, sur ce qu'il entend par – je cite en page 2 dudit rapport – "*L'éclairage public (...) sera en adéquation avec le type d'aménagement proposé*" ou qu'il qualifie "*de type urbain*" ?
- ~ Quelle sera la vitesse autorisée sur le Boulevard des Endroits ?

~ A la lecture du cartouche, on constate que le chef du Département de la gestion du territoire n'a pas encore préavisé favorablement ces plans, alors qu'ils nous sont déjà soumis ce soir. Le Conseil communal peut-il nous indiquer le planning d'approbation prévu et à quelle échéance ces plans devraient entrer en force ?

Merci de vos prochaines réponses. En conclusion, le groupe socialiste adoptera les plans d'alignement en votant l'arrêté. Je vous remercie de votre attention.

Mme Laure-Anne Herrmann Brand, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous informe d'ores et déjà que je serai un peu redondante avec ce que le parti socialiste vient de dire.

Le groupe des Verts a pris acte du rapport du Conseil communal relatif à l'adoption de deux plans d'alignement au boulevard des Endroits. Je peux vous affirmer d'emblée que la création d'un trottoir, ainsi que d'un cheminement piéton, ont trouvé, vous vous en doutez, un large assentiment au sein de notre groupe.

Les autres éléments techniques de ce dossier n'ont pas soulevé de questions particulières lors de la préparation du Conseil général, à une exception près.

Au chapitre des pollutions, par ailleurs sujet de prédilection incontournable des Verts, nous avons, bien entendu, trouvé notre petit mot à redire. Et la pollution lumineuse, dans tout ça ? Le rapport qui nous a été soumis est particulièrement peu loquace sur un élément important, sous cet angle, à savoir l'éclairage public. Ainsi, il est seulement fait mention, dans ledit rapport, d'un éclairage public, d'une part de type urbain et, d'autre part, en adéquation avec le type d'aménagement proposé. C'est donc bien ce point obscur du rapport qu'il s'agit, en tant que Verts éclairés, de mettre en lumière.

La lumière artificielle, la nuit, si elle continue à faire reculer toujours davantage l'obscurité et contribue ainsi parfois à davantage de sécurité, a également des effets dommageables. La contemplation du ciel nocturne n'est plus possible en maints endroits, ce qui est malheureux pour les plus poètes d'entre nous et perturbe, de manière générale, le rythme de veille et de sommeil de l'ensemble des êtres vivants, hommes et animaux. Comme on est aux limites de la ville, il faudra savoir raison garder. Il faut, en outre, relever que pour une ville, une mauvaise gestion de l'éclairage public conduit inévitablement à un gaspillage important d'énergie et, par voie de conséquence, un gaspillage des ressources financières. Il faut y prêter garde, même si le projet est ici modeste.

Dès lors, le groupe des Verts remercie le Conseil communal d'éclairer sa lanterne et de préciser quel type d'éclairage public est prévu, tant pour le tronçon est que pour le tronçon ouest. Un éclairage à tempérament, en fonction de l'horaire, tel que celui installé à la rue des Arbres et à la rue

Arthur Mürger, nous semble être tout à fait opportun dans un quartier tel que celui du boulevard des Endroits. Ce type d'éclairage permet une diminution drastique de la consommation et une augmentation conséquente de la durée de vie des équipements.

Notre ville, connue pour être une pionnière s'agissant de l'efficacité énergétique de l'éclairage, et qui s'est vue dernièrement attribuer la médaille d'or des cités de l'énergie, pourrait ainsi également diminuer sa facture tout en ménageant l'environnement. Mais nous sommes sûrs que le Conseil communal, dans sa réponse, nous prouvera qu'il avait déjà pensé et résolu cet aspect du problème.

Le groupe des Verts acceptera le rapport.

M. Adrien Studler, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport. Nous tenons d'emblée à annoncer que nous l'adopterons pour les raisons suivantes :

Notre Conseil ayant déjà octroyé un crédit, le 21 mars 2011, concernant l'aménagement de cette chaussée, nous ne voyons pas dans quelle mesure nous pourrions nous opposer à l'adoption de ces deux plans d'alignement.

De plus, les quelques modifications légères qui pourraient apparaître ne nous posent pas le moindre souci, sachant qu'elles n'ont qu'un impact peu significatif.

En conséquence, notre groupe adoptera ce rapport. Merci de votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous remercions le Conseil communal de ce rapport et des informations qu'il contient.

Le rapport mentionne, dans la procédure, une rencontre en octobre 2012, avec les riverains. Nous souhaiterions savoir dans quel climat s'est déroulée cette rencontre et si elle a engendré une modification du projet. Quelles ont été les principales pierres d'achoppement ? Le rapport nous apprend qu'elle a eu lieu avec les riverains. L'invitation était-elle destinée à l'ensemble des habitants du quartier et utilisateurs réguliers de la route ?

Enfin, nous comprenons bien les raisons qui ont conduit à maintenir la route étroite. Nous relevons aussi avec satisfaction la séparation pour la sécurité des piétons et des véhicules. Cet aménagement, avec les autres, améliorera aussi la fluidité du trafic.

Nous aimerions savoir si le propriétaire de l'hôtel des Endroits a été consulté et s'il est satisfait des solutions proposées.

A l'issue de la discussion, le PLR éclairé, devrait, en principe, accepter ce rapport. Je vous remercie.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Nouveau parti libéral a examiné avec attention le rapport qui nous est soumis. Il l'acceptera, avec les mêmes questions que le représentant du POP, en ajoutant une question liée à l'état foncier futur.

En effet, le rapport indique que des négociations sont actuellement menées pour verser les emprises foncières du domaine privé au domaine public. Qu'en est-il de l'état de ces négociations ? Je vous remercie.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et relations extérieures) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de l'accueil réservé à ce rapport qui est, avant tout, technique, qui relève de la confirmation d'un projet que vous avez déjà eu l'occasion d'approuver. Je ne reviendrai donc pas sur l'historique, ce d'autant que M. Favre a rappelé que cela nous mènerait dans les limites du débat court.

C'est un dossier qui, sur le plan du projet lui-même, est mené par le dicastère de M. Legrix et sur le plan de la régularisation technique de ce plan d'alignement, par mon dicastère. M. Legrix, au besoin, complétera, nuancera ou précisera les informations que je suis à même de vous donner au nom du Conseil communal.

Je réponds tout d'abord aux questions liées à l'éclairage, en espérant éclairer la lanterne des Verts et des Vertes. Sur la partie est (partie urbanisée, avec le nouveau plan de quartier), le long du trottoir, l'éclairage sera un éclairage de type urbain, c'est-à-dire qui sera enclenché aux mêmes périodes que celui de la ville. A l'ouest, en direction de l'hôtel des Endroits, le long du chemin pour piéton, l'éclairage sera plus discret, les mats de moindre hauteur et l'enclenchement se fera en principe à la demande, avec des boutons le long du chemin, voire avec des détecteurs de mouvements. Il y a, aujourd'hui, trois poussoirs pour enclencher cette lumière. L'éclairage se fera effectivement par des LED.

Même si le Conseil communal est évidemment très sensible au développement fait par les Verts, je ne peux pas vous dire qu'une étude d'impact approfondie a été faite pour cet éclairage urbain. J'espère vous avoir convaincus que le Conseil communal était sensible à vos préoccupations.

La séance avec les riverains a concerné tous les riverains, au sens premier du terme, c'est-à-dire les habitants des quartiers adjacents au chemin (le quartier des Endroits, le quartier des Endroits Verts, le futur quartier du Chemin perdu nord), y compris les propriétaires de l'hôtel des Endroits qui ont participé à la séance.

Cette séance s'est déroulée en présence des services de M. Legrix et des services de mon dicastère. Nous étions tous les deux présents également. C'était une séance courtoise et polie, mais qui a fait apparaître quelques contradictions dans les objectifs qui s'exprimaient de la part de ces riverains. On revient sur une partie des débats qui a eu lieu devant

votre Conseil, avec l'idée que cette route doit être un lieu de promenade champêtre ou qu'elle devient un chemin d'accès à des quartiers urbains. Évidemment, on n'a pas le même souci pour la sécurité des écoliers, quand on parle du premier et on n'a pas le même souci des poussettes et de la promenade des chiens, lorsque l'on parle du premier non plus. Il y a aussi opposition entre la clientèle d'affaire qui a besoin de beaucoup de places de stationnement, y compris sur les trottoirs pour l'hôtel et la clientèle familiale qui vient en promenade jusqu'à l'hôtel et qui a besoin des trottoirs pour cheminer.

Finalement, les possibilités de croisement ont été le point principal de la discussion avec les riverains, la crainte étant de devoir générer des manœuvres relativement importantes. Mais il y a, là aussi, le souci qu'en élargissant trop la route, on en fasse un itinéraire d'évitement de la ville lorsqu'il y a des perturbations au centre-ville. Comme je l'ai dit, la conséquence est que le projet a été légèrement retouché, avec la prolongation de certains points de croisement, une nouvelle répartition de ceux-ci, de façon à ce qu'il y ait des distances un peu plus régulières entre les entrées privées et ces points de croisement, qui minimisent le risque de devoir rebrousser chemin en voiture. Nous avons aussi évoqué le passage des cars. Ces quelques modifications ont été apportées, dans le respect des alignements approuvés par le DGT.

Le DGT a octroyé son préavis le 8 novembre 2012. La suite de la procédure dépendra évidemment de la mise à l'enquête et d'éventuelles oppositions. Mais, sans opposition à ce plan d'alignement, c'est délai référendaire, mise à l'enquête, délai habituel et, ensuite, les travaux pourraient débuter en début d'année prochaine. Évidemment, la réalisation du plan de quartier de Chemin perdu nord, qui fait l'objet de recours par rapport à une décision de levée d'oppositions, pourrait conditionner aussi la partie qui se situe en est du tronçon. C'est la raison pour laquelle nous vous avons présenté deux arrêtés, de façon à ce que, s'il devait y avoir des perturbations liées au plan de quartier Chemin perdu nord, on ne pénalise pas l'entier de la réalisation.

Pour les plans manquants, je vous adresse, une dernière fois, les excuses du Conseil communal. Je pense que cela sera la dernière fois pour le Conseil communal, mais, en ce qui me concerne, c'est la dernière fois.

Pour l'état foncier, ce sont des procédures tout à fait standards. Comme chaque fois que vous accordez un crédit au Conseil communal pour des travaux de chantiers, une disposition stipule que le Conseil communal est autorisé à opérer les transactions foncières nécessaires à la réalisation de l'ouvrage. C'est exactement ce cas de figure. Les discussions avancent tout à fait normalement avec les riverains.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal pourrait-il être plus précis concernant la nature du recours par rapport à la présentation de ces deux alignements (en page 4) ?

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et relations extérieures) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je parle sous le contrôle de mon collègue, mais il n'y a pas eu de recours sur la procédure d'alignement, ni sur le projet routier, mais sur la procédure de plan de quartier Chemin perdu nord. Ces oppositions ont été traitées et ont été levées. C'est une première décision de levée de ces oppositions, qui a fait l'objet d'un recours qui est maintenant pendant. C'est en lien avec ce recours lié à la réalisation du plan de quartier Chemin perdu nord que nous imaginons qu'il pourrait y avoir quelques perturbations sur la partie est du tronçon. Mais, il n'y a pas de recours sur l'alignement lui-même. En revanche, il pourrait faire l'objet de recours au stade de sa mise à l'enquête. Mais, celle-ci suit le délai référendaire après le vote de ce soir.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'arrêté N°1 est accepté par 35 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est accepté par 35 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal relatif à une nouvelle étape de développement de l'aéroport des Eplatures, à la participation de la Ville de La Chaux-de-Fonds à raison de CHF 600'000.- à une augmentation de CHF 1'200'000.- du capital-actions de la société ARESA et à l'octroi de cautions à raison de CHF 800'000.-. (du 8 novembre 2012)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le 3 juillet 2007 (PV CG no 41, p. 3381 ss), vous avez approuvé une augmentation du capital-actions de la société ARESA de CHF 1'200'000.- permettant de rééquilibrer la composition du capital (alors composé de CHF 100'000.- de capital-actions pour plus de 5 millions d'endettement) et de financer partiellement une étape de développement de l'aéroport. Le financement en question a notamment permis la construction d'un nouveau bâtiment en Ouest du site, occupé désormais en particulier par la société Air-Glacières, et l'aménagement du hangar à avions dédié à la maintenance (équipement, chauffage, etc.). Il a aussi contribué à rééquilibrer la participation de chaque actionnaire au capital-actions, la part de l'Etat passant notamment de 10 à 31,5%.

Le rapport du Conseil communal du 18 juin 2007 à l'appui de cette augmentation de capital rappelait le contexte général de l'aéroport, en exposait les enjeux à moyen et long termes ainsi que les étapes prévues pour son développement.

Par le présent rapport, le Conseil communal vous soumet une demande de participation à une nouvelle augmentation du capital-actions, décidée conjointement par les trois actionnaires que sont l'Etat de Neuchâtel, la Ville du Locle et la Ville de La Chaux-de-Fonds. Cette augmentation correspond à environ 55% des coûts estimés de la première phase de l'étape de développement envisagée. Le solde sera assuré par l'emprunt, pour lequel nous sollicitons l'autorisation d'accorder une caution des Villes.

Rappel du contexte et évolution récente

ARESA (Aéroport régional des Eplatures SA) exploite au nom du Canton de Neuchâtel et des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds l'aéroport régional des Eplatures.

L'aéroport est au bénéfice d'une concession d'exploitation fédérale délivrée par le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) et valable jusqu'en 2031. Son rôle apparaît dans le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Les planifications cantonales disposent qu'il est l'aéroport cantonal et qu'il doit être maintenu au niveau technique et opérationnel déterminant. L'aéroport est douanier avec les privilèges Schengen.

La région dispose ainsi d'une plateforme performante et adaptée à ses besoins, qui remplit aussi un rôle plus large au plan régional, national dans le réseau des aéroports suisses, voire international.

Le trafic annuel oscille entre 9'000 et 12'000 mouvements d'aéronefs, alors que le cadastre de bruit est calculé à 20'500 mouvements. A noter que l'année 2011 a été exceptionnelle en trafic puisque 15'407 mouvements ont été réalisés et 6423 passagers transportés.

Le trafic d'affaires et commercial a représenté 13% du total des mouvements et 50% des passagers. C'est cette part du trafic pour laquelle l'essentiel des investissements est consenti.

Les emplois sur le site sont en augmentation (actuellement 26) et pourraient encore progresser.

Des entreprises de la région au sens large font usage de l'aéroport et de ses services, avec leurs avions ou hélicoptères, qu'ils en soient propriétaires ou utilisateurs. Leurs partenaires suisses ou internationaux accèdent aussi directement à la région.

L'accès pour l'aviation d'affaires et commerciale est l'une des missions principales dévolues à ARESA

L'aéroport des Eplatures est aussi une base de travail désormais unique sur l'arc jurassien pour le domaine hélicoptère, grâce à l'implantation d'Air-Glacières. Celle-ci connaît un important succès et déploie son activité pour l'aviation d'affaires, le travail aérien, la surveillance des frontières et prochainement d'autres missions à caractère public ou privé.

La collaboration avec Air-Glacières, rendue possible grâce à la construction en 2009 du centre technique, a vu aussi un développement nouveau dans le transport aérien commercial par avions. Des micro charters ont été lancés avec un grand succès en 2011 (Corse) et élargis en 2012 (Paris) avec le soutien de certains partenaires réguliers de l'aéroport. Ils pourraient encore être développés dès 2013 (Ile d'Elbe, Portugal, foires européennes).

L'aéroport est une base de formation aéronautique initiale ou professionnelle pour les pilotes comme pour les contrôleurs aériens. C'est également une plateforme pour l'entretien des aéronefs et les vols techniques ou d'évaluation.

C'est enfin un lieu d'expérimentation pour les technologies d'approche aux instruments, puisqu'un projet de l'union européenne et de la Suisse y a été réalisé en 2011 nous plaçant comme quatrième aéroport en Europe doté d'approches 3D par satellites.

Les collaborations internationales trouvent régulièrement le chemin des Eplatures, en particulier avec la France, la Norvège, l'Allemagne et les USA.

Au cours des trente dernières années le Canton et les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont soutenu conjointement les diverses étapes d'adaptation de l'aéroport cantonal. La première phase de la prochaine étape, objet du présent rapport, est prévue en 2013 et 2014.

La répartition actuelle du capital-actions est la suivante :

Canton	410'000.-	(31,5%)
Ville du Locle	245'000.-	(18,8%)
Ville de La Chaux-de-Fonds	645'000.-	(49,6%)

Quant à la répartition des subventions annuelles, elle est la suivante :

Canton	100'000.-	(30,7%)
Ville du Locle	54'000.-	(16,7%)
Ville de La Chaux-de-Fonds	171'450.-	(52,6%)

Ces subventions d'exploitation représentent environ 15% du chiffre d'affaires annuel.

Les autres ressources courantes d'ARESA sont constituées :

- des ressources de trafic : redevances d'utilisation, vente de carburants et autres services;
- de revenus locatifs : locaux loués aux entreprises basées, restaurant, places de hangar, places de parc à avions;
- de la péréquation fédérale en matière de sécurité aérienne;
- de facturation pour la mise à disposition de personnels.

Les redevances d'utilisation ont été récemment adaptées. En outre, votre autorité a accepté, en mai 2012 (PV CG no 48, p. 4434 ss), de reporter en faveur de prévoyance.ne la garantie dont bénéficiait ARESA pour les prêts accordés auparavant par la CPC (caisse de pensions en faveur du personnel communal).

Au cours des deux dernières années, ARESA a encore passé avec succès l'audit de sécurité réalisé par l'OFAC (office fédéral de l'aviation civile).

Nouvelle étape de développement

La phase de développement qu'ARESA entend réaliser en 2013-2014 (moitié de l'étape 7, qui se prolongera en 2015-16) poursuit deux buts principaux :

- optimiser l'installation existante et ses moyens techniques et l'adapter aux normes européennes et internationales dont le poids devient prépondérant pour les utilisateurs d'affaires et commerciaux;

- poursuivre l'amélioration de la sécurité opérationnelle de l'installation par des adaptations de la piste, des parcs à avions, des bâtiments, et des moyens techniques de déneigement.

a) optimaliser au regard des normes

Les opérations d'affaires et commerciales se déroulent dans un environnement normatif plus contraignant que les opérations privées de l'aviation légère. Des avions de plus en plus lourds fréquentent l'aéroport. La limite supérieure des années 1990-2000 était de l'ordre de 7 tonnes avec des envergures de 15 mètres. Elle est aujourd'hui de 19 tonnes, avec des envergures de 20 mètres.

Optimaliser l'aéroport revient à tirer le meilleur parti de l'installation actuelle, au sens des normes internationales et nationales (OACI), ainsi que des normes opérationnelles publiées par l'agence de la sécurité aérienne européenne (EASA).

A noter que la Suisse se réfère désormais à ces sources et les intègre dans le droit national de façon à peu près intégrale.

Cela concerne la piste en distances déclarées utilisables, la position des seuils d'atterrissage, l'éclairage d'approche et celui de la piste

Le travail d'étude a été conduit avec plusieurs bureaux d'ingénieurs et avec l'OFAC pour aboutir à un résultat tirant le profit maximal du site. Il donne lieu aux adaptations suivantes :

- la piste sera allongée de 18 mètres vers l'Est et 22 mètres vers l'Ouest portant la longueur totale à 1206 mètres avec des plateformes de retournement pour utiliser au mieux les longueurs disponibles au décollage;
- le seuil d'atterrissage de la piste 24 (atterrissage depuis l'Est) sera avancé de 60 mètres ce qui, avec l'allongement de 40 mètres, aura un effet sur les distances de calcul à l'approche;
- les zones dites "préimpact de la piste" pourront être prises en compte dans les calculs d'atterrissage des opérateurs concernés, du fait de seuils décalés;
- les éclairages et marquages de la piste et de l'approche seront adaptés.

b) poursuivre l'amélioration de la sécurité opérationnelle

L'aéroport est localisé dans un site urbain, ce qui est un avantage économique et stratégique. C'est aussi une limitation par les obstacles proches et par une certaine étroitesse du site.

Les mesures de sécurité nouvelles sont liées à un changement de code de référence qui passe du type 1 au type 2 et intègre les avions plus lourds et plus grands.

Il en découle notamment ce qui suit :

- les distances de sécurité axiales sur piste passent de 30 à 60 mètres;
- le revêtement antidérapant des 200 premiers mètres de la piste principale d'atterrissage (24) doit être refait;
- les distances latérales de sécurité passeront de 30 à 40 mètres;
- les parcs à avions doivent progressivement s'éloigner de la piste;
- les bâtiments anciens des années 1930 (hangar 1) doivent reculer pour prendre le même front avant que les hangars plus récents;

La deuxième phase de cette étape 7 (dès 2015) prévoit d'ores et déjà que :

- les bâtiments des années 1950 (accueil et restaurant) devront aussi reculer pour prendre le même front avant que les hangars plus récents;
- les parcs principaux de l'aéroport seront à terme localisés là où se trouvent ces anciens bâtiments;
- il faudra donc remplacer ces bâtiments par un petit terminal incluant les divers services au sol.

La sécurité opérationnelle porte aussi sur les systèmes de navigation et d'approche qui sont maintenus au plus haut niveau technique. C'est également la capacité d'opérer en toute sécurité en période hivernale, avec une situation apparemment paradoxale de cet aéroport qui, en hiver, offre ses performances maximales grâce à son altitude (pas de brouillard) et aux basses températures (densité de l'air).

Ainsi, l'aéroport des Eplatures entretient un revêtement de piste très rugueux et strié, et des procédures de déneigement drastiques garantissant des qualités de surfaces irréprochables.

Outre l'acquisition de véhicules déjà réalisée en 2012, l'étape 7 débutera donc en 2013 par les éléments suivants (coût total : CHF 2'255'000.-) :

- | | |
|--|---------------|
| - frais d'étude de l'ensemble | CHF 250'000.- |
| - travaux en début de piste 24, comprenant : | |
| o l'extension de 18 mètres | |
| o la création de la plateforme de retournement | |
| o l'avancement du seuil d'atterrissage | |
| o les modifications d'éclairage de piste et de marquage | CHF 740'000.- |
| - travaux en début de piste 06 (atterrissage depuis l'Ouest), comprenant : | |
| o l'extension de 22 mètres | |
| o la plateforme de retournement | |
| o le déplacement de lampes, et marquages | CHF 380'000.- |

- réalisation de la première partie du nouveau parc à avions à l'Est du restaurant actuel avec son accès à la piste : CHF 120'000.-
- extension du parc Ouest et élimination du parc à avions le plus proche de la piste : CHF 115'000.-
- réalisation du hangar pour véhicules : CHF 650'000.-

En outre, cette première phase prévoyait également l'acquisition, en 2012, de nouveaux véhicules de déneigement (occasions récentes), financés sous forme de leasing sur 10 ans. Pour gagner du temps dans ce domaine et maintenir un effectif le plus réduit possible sur le site, un nouveau véhicule combiné chasse-neige, souffleuse-brosse, et déglacage chimique est indispensable, de même qu'une nouvelle fraise à neige de grande capacité. Ces nouveaux moyens remplacent progressivement ceux datant des années 70.

Cette première phase de l'étape 7 se poursuivra en 2014 par :

- le remplacement d'un véhicule d'intervention feu pour couvrir les catégories des plus gros avions venant aux Eplatures;
- l'acquisition d'un système mobile de déglacage des avions qui aidera à garantir des surfaces aérodynamiques intactes aux avions de passage en hiver;
- le remplacement des hangars des années 50 et 70 par deux unités de 30 mètres x 20 mètres x 8 mètres permettant d'abriter tous les types d'avions fréquentant l'aéroport et leur maintenance. L'exécution sera isolée et chauffée et dotée de toitures photovoltaïques. Ce nouveau hangar sera construit et financé en fonction des revenus de location qu'il permettra de générer.

Dès 2015, sera envisagée la deuxième phase de cette étape 7 de travaux, pour un montant total estimé à CHF 2'000'000.-. Elle comprendra en particulier :

- nouveau parc à avions CHF 350'000.-
- nouvelle station carburants CHF 350'000.-
- nouveau terminal CHF 1'300'000.-

La tour de contrôle devrait également être rénovée.

Le financement de cette phase sera déterminé avec le chiffrage plus précis du projet. Le Conseil d'Etat n'a pas exclu à ce stade de saisir le Grand Conseil.

Ainsi, le coût total de cette étape 7, en deux phases, est estimé à CHF 4'255'000.-.

Financement

Les principes de financement suivants ont été adoptés pour les objets décrits ci-devant :

- a) les investissements qui concernent exclusivement la sécurité aérienne sont dans le budget de sécurité aérienne fédéral des Eplatures;
- b) les investissements qui touchent l'infrastructure aéroportuaire d'usage général sont à la charge des investissements d'ARESA soutenus directement par les collectivités régionales (piste, tarmacs, voies de roulage, feux aéronautiques, bâtiments d'usage général tels que terminal, hangar véhicules, accès à l'aéroport);
- c) les investissements en véhicules se font par leasing;
- d) les hangars à avions sont financés par l'emprunt et en fonction des revenus de location disponibles.

Le coût total des diverses phases de l'étape 7 est de CHF 4'255'000.- pour la catégorie b) ci-dessus.

Pour le financement de la phase 1, de CHF 2'255'000.-, il est prévu une nouvelle augmentation de capital de CHF 1'200'000.-, assurée par l'Etat à raison de CHF 400'000.-, par La Chaux-de-Fonds à raison de CHF 600'000.- et par Le Locle à hauteur de CHF 200'000.-.

Le solde fait l'objet de cautions des Villes à hauteur de CHF 800'000.- au maximum par La Chaux-de-Fonds et de CHF 255'000.- au maximum par Le Locle.

Les subventions d'exploitation qui n'avaient pas été adaptées depuis de nombreuses années (si ce n'est pour rétablir des baisses subies durant quelques années difficiles) ont également été légèrement augmentées (CHF 30.000.- par an pour La Chaux-de-Fonds) pour absorber le coût des intérêts et des leasings et permettre à ARESA de conserver l'équilibre qui voit le coût des infrastructures assumées par ses actionnaires et son compte d'exploitation à proprement parler couvert par ses autres recettes.

Au terme de l'augmentation du capital-actions, la composition de celui-ci sera très peu modifiée en valeurs relatives et sera la suivante :

Canton	CHF 810'000.-	(32,4%)
Ville du Locle	CHF 445'000.-	(17,8%)
Ville de La Chaux-de-Fonds	CHF 1'245'000.-	(49,8%)

Pour préparer cette étape de développement, le Conseil d'administration a souhaité, en plus des études techniques menées par la direction avec des partenaires qualifiés, faire examiner les perspectives de développement et soumettre le modèle d'affaires de l'aéroport à un regard indépendant. Une étude a ainsi été confiée fin 2011 à l'entreprise *Compass Management*.

En constatant qu'ARESA équilibre régulièrement son compte d'exploitation, mais qu'il ne peut pas générer des flux financiers suffisants pour le financement de l'infrastructure, l'étude de ce bureau confirme implicitement l'orientation suivie jusqu'ici et consistant à faire supporter l'infrastructure, son adaptation et son développement par les pouvoirs publics.

Elle est également à l'origine de la proposition d'étaler dans le temps les investissements projetés et légitime l'opportunité d'une intervention des collectivités sous forme de contribution au capital. Elle confirme que les options d'investissements et de financement sont supportables pour ARESA.

Cette étude confirme également que les investissements projetés sont ciblés principalement sur le domaine d'activités prioritaire, à savoir l'aviation d'affaires, mais ne concernent que peu ou pas les autres domaines (instruction-formation, aviation privée, contrôle aérien).

La même étude conclut enfin à la nécessité d'accroître progressivement la taille de l'équipe engagée par ARESA, envisageable économiquement grâce à une augmentation – possible – du volume d'activité sur le secteur principal (aviation d'affaires) et à une légère adaptation des tarifs, ainsi que de faire preuve de suffisamment d'anticipation pour organiser la succession du directeur (61 ans), dont le rôle dans la conduite de la place est essentiel.

Le Conseil d'administration a tenu compte des conclusions de cette étude pour formuler les propositions qui vous sont soumises et a décidé d'engager dès 2013 une réflexion et les premières démarches en vue de la succession du directeur et des adaptations éventuellement utiles dans la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

L'investissement qui vous est soumis s'inscrit dans le prolongement de celui accepté en 2007. Il est en parfaite cohérence avec le programme de législation 2009-2012, qui prévoyait en particulier de valoriser les infrastructures urbaines et de développer les fonctions de centre de La Chaux-de-Fonds en tant que principal pôle urbain du massif jurassien. Le programme de législation prévoyait également de mettre en avant les atouts spécifiques de la Métropole horlogère dans la construction du réseau urbain neuchâtelois. Enfin, il accordait une place prépondérante aux liaisons et communications de ville avec l'extérieur.

Les premières réflexions concernant le programme de législation 2013-2016 ont mis en évidence à nouveau le rôle particulier que peut jouer l'aéroport pour la région et pour l'Arc jurassien en général, de sorte qu'aucune contradiction n'est à craindre entre les propositions qui vous sont soumises par ce rapport et le programme de législation en cours d'élaboration.

Conséquences sur les finances

L'engagement de CHF 600'000.- dans le capital-actions d'ARESA figurera à l'actif du bilan de la Ville et ne donnera en principe (les règles comptables prévoient une comptabilisation à la valeur nominale, sauf en cas d'accumulation de pertes qui feraient passer les fonds propres en-dessous de la valeur du capital-actions) lieu à aucun amortissement. Il générera dès lors uniquement une charge d'intérêts annuelle de CHF 16'800.- (calculée au taux moyen des intérêts de la Ville, soit 2,8%).

L'augmentation de la subvention, de CHF 30'000.- avait quant à elle déjà été admise pour le budget 2012.

L'octroi de cautions pour un montant maximal de CHF 800'000.- ne générera aucune dépense tant que la caution n'est pas utilisée, ce qui ne s'est jamais produit dans toute l'histoire d'ARESA.

Conséquences sur les ressources humaines

L'intervention sollicitée n'engendrera aucun impact sur les ressources humaines de la Ville.

La modernisation de l'outil de travail d'ARESA lui permettra en outre de remplir sa mission avec des moyens humains qui resteront limités.

Collaboration intercommunale

La nouvelle étape de développement d'ARESA et ses modalités de financement et de mise en œuvre ont été élaborées conjointement par les trois actionnaires que sont l'Etat, la Ville du Locle et la Ville de La Chaux-de-Fonds, dans le cadre l'excellente collaboration qui prévaut de longue date dans ce domaine.

Le Conseil communal se plaît en particulier à relever la volonté clairement exprimée par les représentants de l'Etat au sein du Conseil d'administration de soutenir le développement nécessaire de l'aéroport des Eplatures et d'en faire un outil de développement et de promotion au service de tout le canton et de l'Arc jurassien.

Des réflexions ont en outre été entamées s'agissant de l'élargissement éventuel de l'actionnariat à d'autres actionnaires publics au cours des prochaines années. En outre, le positionnement de l'aéroport des Eplatures parmi les infrastructures d'importance au sein de la Région-Capitale Suisse est également étudié.

Eléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

En limitant volontairement les activités à caractère sportif ou de loisir sur la base des Eplatures et avec un nombre de mouvements inférieur de 25 à 40% aux seuils autorisés, les actionnaires d'ARESA ont de tout temps marqué leur volonté de faire de cet aéroport un outil de développement respectueux du voisinage et des aspects environnementaux.

b) aspects sociaux

L'attachement manifesté par la population de la région à l'égard de l'aéroport à chaque occasion qui se présente (en particulier lors des portes ouvertes ou des traditionnelles journées de l'aviation), de même que l'intérêt manifesté pour les nouvelles offres tout public développées récemment au départ des Eplatures, attestent de la bonne implantation de cette infrastructure dans le tissu régional.

Par ailleurs, le souci prioritaire toujours accordé aux questions de sécurité font de l'aéroport des Eplatures une place sûre répondant à toutes les exigences imposées par les instances fédérales. Le programme d'adaptation qui vous est soumis s'inscrit dans la même philosophie.

c) aspects économiques

De nombreux emplois et des investissements conséquents de la part d'entreprises de la région sont étroitement liés à la présence de l'aéroport des Eplatures.

Celui-ci contribue également à la diversification du tissu économique, sur le site lui-même avec les activités spécifiques développées par les entreprises qui y sont basées, mais également au sein de plusieurs entreprises de la région, qui ont choisi de développer ici certaines fonctions pour lesquelles de très bonnes connexions internationales sont indispensables.

L'adaptation régulière aux évolutions de l'environnement aéronautique s'avère ainsi nécessaire pour conserver à l'aéroport sa fonction d'outil de développement pour l'ensemble de la région.

Au terme de cette phase l'aéroport aura atteint et maintenu un excellent niveau technique et obtenu, grâce aux efforts des divers partenaires communaux, cantonaux et fédéraux, un statut efficace et bien adapté aux réalités du réseau suisse et européen du transport aérien interrégional.

Au vu de l'atout que constitue l'aéroport pour la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de développement et compte tenu de la spécificité qu'il représente pour le rayonnement du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et de tout l'Arc jurassien, il paraît indispensable de lui permettre de procéder aux adaptations imposées par l'évolution de l'environnement dans ce domaine.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir accepter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Pierre Veya

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à augmenter la participation de la Ville au capital de ARESA à hauteur de CHF 1'245'000.- par l'acquisition de CHF 600'000.- en actions.

Article 2.- Le Conseil communal est autorisé à garantir par cautionnement de nouveaux emprunts d'ARESAs pour un montant maximum de CHF 800'000.-.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le président	La secrétaire
Pierre-Yves Blanc	Célia Clerc

M. Frédéric Hainard se refuse.

M. Inan Vurucu, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Suite au rapport du Conseil communal, nous avons pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt de cette nouvelle étape de développement de l'aéroport des Eplatures.

Cela nous permet d'entrer, une fois encore, en matière sur ce sujet et l'amélioration de la sécurité sera rendue possible par la mesure proposée. Nous continuons d'avoir la vision de l'aéroport comme service de la promotion économique, au travers de l'aviation d'affaire, qui ne nécessite, en principe, pas le recours aux avions de tonnage de plus en plus important.

Même si l'on évite d'en parler, il faut tout de même rappeler que des avions plus gros, pouvant être moins bruyants à cause de l'évolution de la technique, sont encore susceptibles de tomber. C'est déjà arrivé, même aux Eplatures.

Nous ne soutenons donc pas le développement des vols charter, d'abord sur la Corse et bientôt sur l'île d'Elbe en 2013. Sinon, à quand l'hélicoptère à Tête de Ran ?

Concernant les aspects financiers, nous regrettons que le Conseil communal ne nous présente pas un plan global des engagements financiers à venir au sujet de cet aéroport cantonal.

Les choses seraient plus claires si le deuxième paragraphe de la page 8 était plus engagé. En clair, nous attendons du Conseil communal qu'il obtienne du Canton une attitude moins évasive.

Par ailleurs, il nous intéresserait de connaître l'évolution prévisible des recettes provenant des taxes d'aéroport et comment elles pourraient participer au financement des travaux.

Nous attendons les explications du Conseil communal. Le groupe POP votera l'arrêté. Je vous remercie de votre attention.

Mme Silvia Locatelli-Caruncho, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme pour les étapes précédentes, le groupe socialiste a étudié avec un grand intérêt ce rapport relatif à une nouvelle phase de développement de l'aéroport des Eplatures. Comme pour les étapes précédentes, le groupe socialiste ne peut que se réjouir de la dynamique positive dans laquelle s'inscrit cet outil, véritable atout pour notre économie régionale.

Si l'on remarque bien les différents développements d'activités, notamment touristique, qui diversifient l'activité de l'aéroport, les relations d'affaires restent, apparemment, le gros de la part du trafic aérien éplaturien. Bien évidemment, le groupe socialiste est conscient que l'avion n'est pas précisément l'instrument de mobilité douce par excellence, ni même une alternative au TransRun (dommage !) Mais, avec notre région, en tant

que pôle microtechnique international, la connexion au monde économique que cet aéroport nous apporte n'est pas négligeable.

Aujourd'hui, il s'agit de pouvoir continuer les travaux entrepris dans cette infrastructure, afin d'en améliorer la sécurité aérienne, opérationnelle et de la doter d'outils adéquats. La solution de passer, en partie, par l'augmentation du capital-actions, ce qui a l'avantage d'impliquer les deux autres collectivités partenaires et en partie par l'emprunt, afin de financer la première phase de l'étape 7, nous paraît adéquat.

Notre groupe a cependant soulevé une série de questions que nous désirons soumettre au Conseil communal.

Comment se fait-il que l'augmentation du capital-actions entraîne une légère redistribution du poids d'actionariat entre la Ville du Locle et le Canton ?

Comment se fait-il qu'il y ait également une petite différence entre le poids des subventions et le poids de l'actionariat ?

D'autre part, on nous dit dans le rapport que le partenariat pourrait être élargi à d'autres collectivités. Nous nous sommes donc demandé si des contacts avaient déjà été pris et si ces collectivités pouvaient également se trouver par-delà les frontières cantonales, voire nationales (par exemple en France voisine) puisqu'il s'agit d'un outil régional.

Concernant les travaux, le groupe socialiste aurait souhaité savoir si les terrains concernés par l'allongement de la piste 6 en est sont privés ou appartiennent déjà à Aresa.

Il souhaite également saluer l'initiative de doter l'aéroport de hangars plus performants au niveau énergétique, notamment par l'installation de toitures photovoltaïques. Le groupe socialiste se demande cependant si une attention sera également portée au côté esthétique de ces hangars qui, disons-le restent des hangars. Mais, dans la cohérence d'ensemble ils peuvent donner une toute autre image du site.

Enfin, à la lecture des projections pour la prochaine phase de l'étape 7, notre groupe s'est questionné sur le sort du restaurant. Celui-ci serait peut-être détruit, mais sa reconstruction serait-elle envisagée ou souhaitée ?

Au final, nous saluons à nouveau la dynamique dans laquelle s'inscrit l'activité de notre aéroport. C'est bien pour soutenir cette dynamique et continuer dans la logique de développement décidée il y a quelques années, que le groupe socialiste acceptera cette augmentation de capital et son cautionnement. Je vous remercie.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Canton et les 2 villes des montagnes sont parties prenantes dans ce dossier. La cohésion cantonale peut donc exister et il faut la cultiver !

A la lecture de ce rapport, nous nous réjouissons de voir, en page 7, que les bâtiments dont la construction est projetée en 2014 seront isolés et dotés de toitures photovoltaïques.

Si cette infrastructure semble essentielle pour un certain développement économique de la région en *servant d'appât* pour certains chefs d'entreprises, si elle nous permet pour une fois de souligner l'accessibilité de nos montagnes, du canton, voire au-delà, malgré le rejet du TransRun, si son extension et sa modernisation progressive la maintiennent au goût du jour en matière de sécurité, nous doutons de la nécessité d'accueillir toujours plus d'avions et notamment de *coucous* toujours plus gros. La recherche de prestige, déjà évoquée en 2007, aurait-elle encore gagné du terrain ?

Le développement, même relativement marginal, des micro-charters, s'il peut de prime abord séduire, n'a pas que des côtés positifs. Imaginez : prendre le bus juste à côté de chez soi, puis monter à bord de l'avion, sans craindre de le manquer à cause de bouchon sur l'autoroute, peu ou pas de temps d'attente interminable à l'aéroport, pas de frais de parking, et vous voilà déjà à destination sous d'autre cieux, le rêve quoi ! Un rêve cependant accessible par une minorité de nos concitoyens seulement.

En parallèle, cela entraîne pollutions sonore et des voies aériennes. En évoquant ici les voies aériennes, je parle bien sûr de notre nez et de nos poumons. A chaque décollage, une certaine puanteur qui témoigne de l'émission de gaz d'échappement peu ou pas filtrés est plus que perceptible. (je ne sais pas si les avions ont des catalyseurs !?) Pas très sain tout ça ! Et cette fois, pas de jaloux, tout le monde en profite !

L'attachement dont fait preuve la population, lors des journées portes ouvertes (Ah ces merveilleux fous volants dans leurs drôles de machines), cet attachement donc est à mettre en balance, voire en opposition avec les nuisances subies au quotidien par les plus proches voisins puis, par extension, par tous les habitants de la ville.

L'association des riverains de l'aéroport ne s'est cependant pas battue en vain et c'est pourquoi les activités de loisir ou à caractère sportif ont été limitées. Un terrain d'entente a, semble-t-il, été trouvé autour de l'utilisation de ce terrain d'aviation.

Si les mouvements restent inférieurs aux seuils autorisés, ils ont néanmoins déjà augmenté de façon considérable (plus de 40% en 2011 nous révèle la presse). Quelles sont les chiffres pour 2012 ? Et les prévisions pour 2013 ?

Les normes du cadastre du bruit seront-elles toujours respectées, puisque cela semble encore être le cas ? N'oublions pas également qu'en multipliant les mouvements, on accroît également les risques. Les travaux de maintenance sont également générateurs de nuisances sonores, sans compter les émanations et autres émissions qui en découlent.

Une dernière chose encore, les conditions hivernales qui règnent à cette altitude semblent idéales, mais elles impliquent également l'usage d'éléments chimiques pour dégivrer, déglacer, etc... Tous ces produits ne remplissent certainement pas les mêmes critères que le *stop-gliss-bio*, cher à Monsieur Mucaria. Sont-ils récupérables, recyclables et, si oui, récupérés et recyclés ?

La priorité des Verts n'est pas de favoriser davantage encore ce mode de transport. Nous préférons apporter notre soutien à des transports sûrs, performants, plus respectueux de l'environnement, mais aussi et surtout accessibles au plus grand nombre.

Depuis 1995 au moins, la Ville verse à ARESA une subvention annuelle dite ordinaire de CHF 171'450.- augmentée même à CHF 200'000.- depuis cette année. La collectivité publique soutient donc déjà la société qui gère l'aéroport.

En juillet 2007, les Verts s'étaient déjà opposés à l'augmentation du capital-actions de cette société et comme nous ne sommes pas des girouettes, nous défendrons une position durable.

La majorité des Verts refusera l'arrêté qui nous est aujourd'hui proposé. Merci de votre attention.

M. Florian Robert Nicoud, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Conscient de l'importance économique de l'aéroport des Eplatures, et qu'à l'heure où la mobilité s'accroît, le groupe UDC accepte l'augmentation de participation de la Ville au capital-actions de la société ARESA.

La voie aérienne permettant une accessibilité accrue aux Montagnes neuchâteloise, mais aussi à l'Arc jurassien, nous nous devons de mettre cet aéroport aux normes, puisqu'il s'agit tant d'un instrument économique que touristique important et nous souhaitons qu'il le devienne encore plus. Si nous évoquons ce souhait, c'est en raison de propos que le Conseil communal a tenu en fin d'année 2011. Il nous a paru que ce dernier ne voyait pas d'un bon œil le développement touristique en proposant de nouvelles destinations. Est-ce exact ?

En ce qui concerne le niveau technique et opérationnel, nous comprenons que les normes, notamment de sécurité, évoluent rapidement, mais il serait judicieux d'anticiper celles-ci, en évitant par exemple de déplacer à plusieurs reprises un bâtiment se situant au bord de la piste ou en disposant un éclairage performant, dès le début.

Pour le trafic annuel, les mouvements d'aéronefs peuvent encore être augmentés, si l'on se réfère au cadastre du bruit. Les destinations touristiques déjà proposées et celles à futur permettent et permettront une plus grande ouverture sur l'Europe. En termes d'implantation d'entreprises, cette variable peut être considérée comme d'importance. Pour mémoire,

l'entreprise Cartier s'est installée dans notre région, notamment en raison de la présence d'un aéroport.

Concernant l'arrivée d'Air-Glacier, la collaboration avec cette compagnie est un signe positif pour le développement de l'aéroport en question et nous osons espérer que cette collaboration perdure.

Notre groupe a cependant une question : depuis 1986, différentes étapes de développement de l'aéroport ont été réalisées. Concernant les futures étapes, le Conseil communal peut-il nous donner un ordre de grandeur des montants qui devront être engagés. De même, a-t-on déjà une idée des prochaines étapes qui seront agendées au-delà de 2015 ?

En ce qui concerne les comptes d'ARESA, en 2007, le Conseil communal s'était engagé à fournir au Conseil général le rapport annuel mais également les comptes de cette société. 5 années plus tard, cet engagement a-t-il été tenu ?

Comme vous l'auriez compris, le groupe UDC soutient activement le développement de l'aéroport des Eplatures, accepte le présent rapport et votera les arrêtés. Je vous remercie pour votre attention.

M. Yves Strub, PLR : Monsieur le Président, Chers Collègues. Quand l'avenir industriel, économique et géographique de notre région est en jeu, le PLR ne boudera pas son plaisir d'étudier ce rapport avec attention et espérance. Nous vous remercions pour sa finalisation.

Nous acceptons donc ce rapport en son entier.

Aux forces du travail, de l'intelligence et de l'ambition, essentiels aux communautés prospères, la promotion de la formation, de l'industrie et de l'économie passe prioritairement par les échanges, tant locaux qu'internationaux. L'ouverture au monde, donc à la vie, exige des voies de communication efficaces et multiples. A ce propos, assez d'échecs minent notre histoire. D'abord, la perte de la voie CFF internationale et transnationale, reliant Genève à Bâle par La Chaux-de-Fonds, au XIXe siècle, la négligence de l'autoroute nationale par La Chaux-de-Fonds, au XXe siècle, le renvoi aux calendres grecques du RER neuchâtelois, avec son raccordement rapide au plateau suisse, en ce début de XIXe siècle.

Inverser ce mouvement demande une volonté sans faille et sans faiblesse. Une énergie conquérante (et rien de moins) fera notre salut quant à la marginalisation, aussi bien cantonale qu'interrégionale. Pour paraphraser notre Conseiller d'État Thierry Grosjean, *quand nous songeons aux grands vins, nous pouvons tous évoquer des grands châteaux dans le Bordelais. Mais, nous, Neuchâtelois sommes parfois insensibles aux grands châteaux de l'horlogerie qui se nichent dans nos propres montagnes.*

Artère indispensable au cœur de notre région, la route nationale H20, intégrée au projet d'agglomération neuchâtelois n'est pas encore réalisée et peut souffrir des revers du RER. Le triplement de la voie CFF, dans les gorges de Vauseyon, intégrant le littoral neuchâtelois, toutefois sans que

les liaisons du rail avec les Montagnes neuchâteloises n'en soient assurées.

Le développement de l'aéroport des Eplatures, projet consciencieusement construit avec constance, contrôlé par une société fiable et entreprenante, mérite une action soutenue. Notre vitalité et nos perspectives d'avenir se conçoivent par toutes les liaisons possibles aux alentours. Quelques sacrifices de terrain ou du périmètre urbain, bien planifiés et pensés logiquement, amènent des perspectives novatrices de déploiement. Une communauté pauvre n'impose jamais un projet de société, alors qu'en étant prospère, elle peut choisir son futur.

Nous ne discutons pas ici de quelques avions supplémentaires sur le tarmac, mais d'une pièce centrale d'un puzzle sur la marque notre survie. Notre avenir ressemble à notre passé. Il passe par la réalisation permanente de l'axe Lyon-Genève-Jura-Bâle et Rhénanie. Toute incitation pour cette construction est à mettre au chapitre d'une énergie créatrice. L'horlogerie avait besoin de déneiger ses routes pour vivre, maintenant, elle doit ouvrir le ciel. Nous ne pouvons nous appuyer qu'avec prudence sur la Confédération qui demeure circonspecte devant l'ouverture outre-jura du réseau de communication nord-sud. Notre force naît de l'action et notre ouverture vers les horizons lointains.

Tout ce qui concourt aux échanges peut convaincre notre groupe, soit les communications par le rail, la route et les airs, la vitalisation des connexions vers Bienne, Delémont, Bâle et Genève, la généralisation efficace de la langue anglaise dans nos écoles et institutions, avec un esprit pugnace et entrepreneurial donc populaire.

Nous acceptons donc ce rapport avec nos remerciements.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et relations extérieures) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais vous remercier de l'attention apportée à ce rapport et, pour la plupart d'entre vous, pour l'accueil favorable que lui réservez.

C'est une étape importante, aux yeux du Conseil communal, dans la mesure où l'aéroport évolue dans un contexte avec beaucoup de changements, des normes européennes, des modèles de financement nationaux, une direction dont le Conseil d'administration, d'ici deux à cinq ans, devra envisager le renouvellement, alors qu'elle est une pièce maîtresse dans la conduite de la place. Nous souhaitons pouvoir développer cette étape avec la direction actuelle. C'est vraiment une étape d'adaptation.

Il est inutile peut-être, mais je le fais quand même, de rappeler le rôle de l'aéroport dans cette région. Aux yeux du Conseil communal et en parfaite cohérence avec les intentions et les options des autorités du Locle et de celles de l'État, l'aéroport est clairement une infrastructure de développement économique. De son implantation à La Chaux-de-Fonds, de son existence dans nos régions, dépendent très clairement, non seulement des

emplois, mais aussi le siège d'activités spécifiques qui ne se développeraient pas ici si elles n'avaient pas ces possibilités de connexions internationales et des investissements industriels extrêmement importants. Cela n'est donc pas qu'une infrastructure qui est là pour happer quelques chefs d'entreprises, c'est clairement une infrastructure qui soutient le développement économique, la diversification, le niveau de qualification des emplois de notre région.

Le Crêt-du-Loche est extrêmement bien placé pour prendre sa place dans cette stratégie, qui permettrait de montrer qu'un pôle de développement cantonal, en l'occurrence d'importance métropolitaine, doté d'un aéroport, pourrait être placé en excellente place dans cette stratégie de la région capitale suisse.

Pas besoin d'insister non plus sur le rôle des communications pour une région comme la nôtre. C'est évidemment extrêmement important, en particulier dans une région dont l'industrie est connectée avec le monde entier, de pouvoir bénéficier de ces connexions.

La politique de base pour le financement de cette infrastructure pour les collectivités publiques n'a pas changé depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Les collectivités s'engagent pour qu'existe cette infrastructure, pour l'infrastructure elle-même. Son exploitation doit s'autofinancer. Évidemment, de temps en temps, il y a un exercice où la conjoncture ne permet pas complètement ce résultat et d'autres où l'on est un peu en-dessus. Mais, globalement, dans la durée, cette ligne a toujours été tenue et le sera encore à l'avenir, quand bien même l'étude, que nous avons mandatée pour vérifier le plan d'affaires du site, nous indique que des moyens supplémentaires devraient être engagés sur le personnel.

Cette évolution est aussi nécessaire, compte tenu du contexte général dans lequel évoluent l'aviation d'affaire et l'infrastructure de l'aéroport.

Comme dans beaucoup de domaines, dans notre ville, l'infrastructure a vieilli et doit être modernisée pour rester adaptée. Les normes européennes et nationales évoluent. C'est pourquoi, dans ce domaine en particulier, qui n'avance pas recule. Cela veut dire que l'absence d'investissements de modernisation relèguerait cette infrastructure et réduirait le service qu'elle peut rendre à la collectivité régionale.

Il y a une évolution aussi dans les types d'appareils qui atterrissent et qui décollent des Eplatures. Ils sont plus lourds, plus grands, plus puissants. Cela veut dire aussi qu'ils occupent plus de place dans les hangars. C'est d'ailleurs une des raisons de l'adaptation des normes dont je parlais tout à l'heure. C'est aussi une des raisons de l'adaptation des seuils.

Ces investissements permettent de maintenir la fonction de l'aéroport et il n'y a pas de volonté, ni de la part de l'État, ni de la part des autorités locloises et chaud-de-fonnières de développer particulièrement son utilisation, pas plus qu'il n'y a de volonté de développer de nouveaux secteurs d'activités.

L'évolution permet aussi de signaler peut-être que, si les avions sont plus lourds, ils sont aussi moins polluants et moins bruyants. Il n'y a donc pas forcément une charge plus importante sur l'environnement que par le passé. L'évolution de la technologie se fait aussi dans ce domaine. Il n'y a pas d'évolution linéaire entre la charge des avions et la pollution générée. Pour une fois, les progrès de la technique profitent aussi à ce secteur.

J'aimerais souligner le changement de climat très important au niveau de l'État, dans l'approche de ces questions. Il y a encore quelques mois, l'État rechignait à s'engager par le biais d'une augmentation de capital. Ce n'est que depuis quelques mois que nous avons réussi à boucler ce dossier, avec une participation au même niveau que la dernière augmentation de capital de la part de l'État et un engagement très clair de la part des services de promotion économique, du chef du département, du Conseil d'État.

Cette infrastructure est soutenue aussi aujourd'hui, par les entreprises elles-mêmes. L'entreprise Cartier nous a autorisé à révéler ici qu'elle avait soutenu, à hauteur de CHF 120'000.-, l'année passée, le développement des vols vers Paris, qui répondent aussi à une nécessité des vols d'affaires, en préfinançant des places (qu'elles soient occupées ou non) dans les vols organisés.

Pour 2013, des projets liés aux foires européennes (Paris ou Milan) avec le soutien d'autres industriels et du Canton, au titre de la promotion économique, sont envisagés. Pour revenir à l'infrastructure et à l'activité, la Confédération et ses organes nous soutiennent également. En effet, toute l'activité du contrôle aérien génère des recettes relativement importantes pour la place. Les Eplatures ont un rôle dans le contrôle du ciel suisse et sont rémunérées pour ce fait.

Il ne s'agit pas juste de prôner l'environnement, mais d'assurer les conditions d'un développement économique et social harmonieux, qui est l'une des conditions pour que l'on puisse se soucier des questions environnementales. Une région en crise est une région qui néglige les questions environnementales. Le développement de l'aéroport a intégré ces questions. Nous ne souhaitons pas développer l'activité, notamment sportive ou touristique.

Les terrains appartiennent à la Ville, comme l'essentiel du site pour la partie ouest, direction Le Locle et appartiennent à ARESA en direction est, direction ville de La Chaux-de-Fonds. Ce sont des raisons historiques qui font que la propriété foncière est partagée entre ARESA et La Chaux-de-Fonds, mais cela ne pose aucun problème pour les extensions prévues.

S'agissant de l'évolution en nombre de mouvements, l'objectif est clairement de rester à peu près au volume de mouvements actuels, c'est-à-dire entre 11'000 et 14'000 par année. L'année 2011 a effectivement été exceptionnelle, avec plus de 15'000 mouvements. Elle a été exceptionnelle par les conditions météo et par des demandes d'entraide de la part d'autres

aéroports, liées à la situation de brouillard. Elle a aussi été particulière car nous avons accueilli des cours d'instruction à la demande de l'armée suisse, ce qui a créé un volume important. Même une année exceptionnelle avec 15'000 mouvements, cela représente $\frac{3}{4}$ des mouvements possibles (le cadastre du bruit prévoit 20'500 mouvements). Il n'a jamais été dépassé et il est en vigueur depuis plusieurs dizaines d'années. Aucune adaptation n'est à l'étude à l'heure actuelle.

Il est intéressant de constater que, même si nous aurons un recul des mouvements en 2012 par rapport à 2011, les redevances payées par les utilisateurs de la place sont en augmentation. Elles représentaient CHF 193'000.– en 2007, plus de CHF 200'000.– en 2009 et 2010, plus de CHF 300'000.– en 2011. Mais, la mauvaise météo de cette année a influencé plutôt la petite aviation et pas forcément l'aviation d'affaires. Avec 3'000 mouvements de moins en 2012 qu'en 2011, les redevances seront à peu près comparables. L'année 2011 a été un record du point de vue du vol aux instruments, l'année 2012 sera vraisemblablement un nouveau record du point de vue du vol aux instruments, mais avec des baisses dans d'autres secteurs, comme celui de la petite aviation et de l'instruction.

Les prestations d'Air glacier, avec les vols touristiques notamment, ne représentent que 55 vols et 350 passagers, c'est dire si cette activité est marginale sur le site des Eplatures. Ce sont quand même CHF 80'000.– de redevances au total. Le Conseil communal est attaché à cette dimension, c'est la capacité pour la population de la région de s'approprier cette infrastructure qui a une utilité publique, avec des prestations tout à fait accessibles, si l'on en croit les comparaisons avec d'autres produits touristiques grand public. En l'occurrence, les vols sur la Corse étaient aux alentours de CHF 1'000.– par passager.

A nos yeux, l'attitude du Canton n'est pas évasive. Au contraire, il y a une entrée en matière, sans décision formelle, de saisir le Grand Conseil sur l'étape suivante de financement. Avant l'étape précédant l'augmentation de capital, le Canton avait CHF 10'000.– investis dans cette place (10% du capital). On est passé à CHF 810'000.– (32% du capital), au gré des deux augmentations du capital.

La redistribution du poids de l'actionariat et des subventions entend à harmoniser le poids des subventions avec le poids de l'actionariat. Il s'agit de virgules dans l'ajustement et les arrondis des montants. L'idée est qu'aucun actionnaire ne soit majoritaire seul, que la Ville de La Chaux-de-Fonds représente environ la moitié, l'État environ 30% et la Ville du Locle environ 20%. On tend vers ces objectifs avec les deux dernières adaptations.

L'ouverture à d'autres collectivités a été évoquée au Conseil d'administration, ainsi qu'avec l'État, mais aucun contact n'a été pris à ce jour. Nous avons aussi évoqué le positionnement de l'aéroport au sein des stratégies de la région capitale suisse.

La question esthétique des hangars est aussi un souci du Conseil communal. Même si c'est une procédure fédérale et que nous n'avons pas notre mot à dire, nous veillons, comme actionnaire, à ce que la modernisation passe aussi par une certaine harmonisation.

Le sort du restaurant, n'est pas fixé aujourd'hui, ni sa démolition, ni son éventuelle reconstruction. Nous verrons aussi comment fonctionne le restaurant dont vous avez approuvé la réalisation dans la ferme voisine. Ces discussions doivent être menées pour les étapes suivantes.

Nous ne souhaitons pas faire du développement touristique l'activité principale, mais c'est une activité comme une autre qui a sa place et qui représente quelques dizaines de vols par année.

Le rapport annuel et le rapport de gestion vous ont été soumis quelques fois. Je ne sais pas si nous avons été très réguliers sur ce point, mais je contrôlerai.

J'ai connus les Verts moins regardants sur les produits dégivrants lorsque l'on parlait des lignes de trolleybus. Je vous remercie de votre attention.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais pouvoir revenir sur la position des Verts, car je trouve ici qu'elle tient du psychorigide. En effet, il faudrait refuser la modernisation de notre aéroport. Un des prétextes invoqués est que les vols touristiques sont réservés à une minorité de notre population. Soit... Néanmoins, les Verts pensent-ils que ces gens, si on leur supprime la possibilité de décoller depuis La Chaux-de-Fonds, vont s'empêcher de voyager ? Bien sûr que non. Dès lors, ils monteront dans leur grosse voiture 4x4, se déplacer jusqu'à un autre aéroport (Bâle, Genève, Zürich). D'où pollution ! Prendre un autre avion qui polluera autant que celui qui décolle depuis La Chaux-de-Fonds ? En conclusion, pour les Verts, le développement durable, c'est juste déplacer la pollution ailleurs que chez nous, tout en perdant les retombées économiques pour la Ville ! Merci.

**L'entrée en matière n'est pas combattue.
L'arrêté est accepté par 30 voix contre 4.**

M. Frédéric Hainard rejoint l'assemblée.

Rapport du Conseil communal **relatif à l'appui d'une demande de crédit d'investissement** **de CHF 11'950'000.- HT liée à la deuxième étape du projet** **de rénovation et renouvellement du système d'adduction** **d'eau, sur un montant global estimé à CHF 31'590'000.-** (du 31 octobre 2012)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Lors de la 23^e séance du 29 mars 2010, votre conseil a accepté à l'unanimité des membres présents un crédit de CHF 8'000'000.- HT pour la première étape de la rénovation et du renouvellement du système d'adduction d'eau.

Dans le même temps, votre conseil acceptait d'affecter la réserve principale d'adduction d'eau (anciennement Presta-Jogne) à l'ensemble des travaux de rénovation prévu dans le rapport et de suspendre jusqu'au 31 décembre 2015 l'alimentation et les intérêts de cette réserve.

Si le crédit voté alors portait sur la première étape, il avait été clairement annoncé que celui-ci s'inscrivait dans un plan directeur en cours d'élaboration. Une fois le projet démarré, les étapes suivantes devaient s'enchaîner sans discontinuer.

Rappel du projet

Le projet présenté en 2010 pour optimiser et sécuriser la distribution de l'eau prévoyait trois étapes, à savoir :

- la construction d'une nouvelle galerie à la Corbatière et la mise en œuvre de la chloration électrolytique,
- la construction d'une usine de filtration,
- la pose d'une conduite ascensionnelle et la construction d'une nouvelle galerie de Jogne et d'un réservoir tampon.

Si la première étape est en phase de finalisation (la chloration a été réalisée en décembre 2010 et la mise en service de la nouvelle conduite est prévue pour 2013), il est apparu nécessaire aux ingénieurs de démarrer la deuxième étape par la réalisation de la nouvelle galerie Jogne et la pose de la nouvelle conduite ascensionnelle plutôt que de construire l'usine de filtration.

En effet, il semble plus judicieux de faire transiter l'eau traitée dans des conduites fermées plutôt qu'à surface libre dans une galerie faisant l'objet d'infiltrations parfois contaminées.

L'usine de filtration sera donc réalisée dans une troisième étape contrairement à ce qui avait été initialement imaginé.

Demande de crédit et planification

Conduite ascensionnelle

Les eaux collectées sur le versant nord du tracé de l'Areuse et désinfectées dans l'usine des Moyats sont poussées par les pompes à travers les conduites ascensionnelles (dites aussi de refoulement) jusqu'à aboutir à la galerie de Jogne. De cet endroit, les eaux s'écoulent en direction de notre Ville en passant notamment par la Corbatière.

Compte tenu de l'âge des conduites ascensionnelles et de l'instabilité du terrain dans sa partie supérieure, des travaux de rénovation sont nécessaires. Ainsi, les conduites ascensionnelles de 1886, 1898 et une troisième conduite inutilisée qui se trouvent dans la galerie des Moyats seront remplacées par une nouvelle conduite DN600.

La conduite de 1957 qui ne passe pas par la galerie restera en fonction. C'est elle qui assurera l'approvisionnement pendant les travaux dans cette galerie et qui permettra une redondance par la suite sur ce tronçon.

Le coût de ces travaux est estimé à CHF 3'440'000.- HT.

Galerie Jogne

La galerie Jogne, qui fait suite aux conduites ascensionnelles, n'est pas étanche et est sporadiquement victime d'infiltrations d'eau avec un risque avéré de contamination.

Pour y remédier, il est proposé de créer une nouvelle galerie et d'y intégrer une conduite. Son tracé sera différent de l'actuel puisqu'il démarrera à l'altitude de 995 m (actuellement 1'114 m) et terminera à l'altitude de 1'125 m (actuellement 1'112 m). L'augmentation de 11 m (1'125-1'114) de la hauteur n'a pas d'incidence sur le pompage, compte tenu du renouvellement des conduites ascensionnelles et de la puissance des pompes.

Le coût de ces travaux est estimé à CHF 8'254'000.- HT.

La chambre d'alimentation depuis le Sivamo

Dans le projet initial, un réservoir de 800 m³ devait assurer l'alimentation en eau de la Vallée de la Sagne durant l'interruption de l'adduction des Moyats et de Jogne et permettre d'autres travaux à l'avenir.

Les ingénieurs lui préfèrent aujourd'hui une solution moins coûteuse qui consiste à construire une chambre enterrée équipée d'une jonction hydraulique régulée permettant l'inversion des flux dans la conduite d'adduction.

Cette chambre se situerait à proximité du réservoir du Vuillème à l'intersection du Sivamo et de la conduite de l'adduction principale.

L'eau dont le flux sera inversé proviendra du Sivamo.

Le coût de ces travaux est estimé à CHF 205'000.- HT auxquels se rajoutent encore quelques frais chiffrés à CHF 51'000.- HT pour des transformations mineures et la pose de réducteurs de pression.

Le montant total de la demande de crédit pour cette deuxième étape et dont le détail figure à l'annexe 2 se monte à :

Galerie Jogne	CHF	8'254'000.-
Chambre d'alimentation	CHF	205'000.-
Modifications diverses	CHF	51'000.-
Sous-total Galerie de Jogne et divers	CHF	8'510'000.-
Conduite ascensionnelle	CHF	3'440'000.-
Total HT	CHF	11'950'000.-

Compte tenu des subventions attendues et du prélèvement à la réserve principale d'adduction d'eau, le montant net hors taxe à financer est de CHF 7'263'700.-.

Pour plus de détails et de précisions, vous voudrez bien vous référer à l'annexe 1.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

La ligne 3 "Valorisation des fonctions des prestations et des espaces urbains" en son paragraphe b "Espaces urbains-Entretien des infrastructures et équipements" affirme la responsabilité de la collectivité d'entretenir et de transmettre aux générations futures des infrastructures, en particulier l'adduction d'eau potable, efficace et conforme à une gestion responsable des biens de la collectivité publique.

Conséquences sur les finances

Les effets sur l'augmentation du prix de l'eau, compte tenu de la présente demande de crédit et du fait que le canton a accepté de revoir les taux d'amortissement, sont inférieurs à ce qui avait été annoncé puisque l'augmentation, selon les tableaux suivants, se monte à 18,95 ct/m³ contre 21,97 ct/m³ annoncés en 2010 ; ce qui laisse le prix de l'eau à un montant tout à fait acceptable.

Il faut cependant relativiser ce résultat, puisqu'il faudra encore réactualiser la troisième étape du projet en 2015 et en chiffrer précisément le coût.

	Montants HT à charge CHF	Subventions	Déduction par fonds Presta CHF	Montant HT à financer CHF
Modification de l'étape de désinfection	135'000.-	27'000.-	31'400.-	76'600.-
Galerie de La Corbatière	7'865'000.-	1'573'000.-	1'832'500.-	4'459'500.-
Crédit accordé en 2010 (1 ^{ère} étape)	8'000'000.-	1'600'000.-	1'863'900.-	4'536'100.-

Galerie de Jogne et divers	8'510'000.-	1'702'000.-	1'982'500.-	4'825'500.-
Conduite ascensionnelle	3'440'000.-		1'001'800.-	2'438'200.-
Crédit demandé en 2012 (2^{ème} étape)	11'950'000.-	1'702'000.-	2'984'300.-	7'263'700.-
Usine de traitement aux Moyats (3^{ème} étape à réactualiser)	11'640'000.-	2'328'000.-	2'711'800.-	6'600'200.-
Total général:	31'590'000.-	5'630'000.-	7'560'000.-	18'400'000.-

	Montants HT à financer CHF	Durée d'amortis- sement	Amortissement + intérêts sur la moitié du capital investi
Modification de l'étape de désin- fection	76'600.-	33.3	3'372.-
Galerie de La Corbatière	4'459'500.-	80	118'176.-
Crédit accordé en 2010 (1^{ère} étape)	4'536'100.-		121'548.-
Galerie de Jogne et divers	4'825'500.-	Divers	129'835.-
Conduite ascen- sionnelle	2'438'200.-	80	64'612.-
Crédit demandé en 2012 (2^{ème} étape)	7'263'700.-		194'447.-
Usine de traite- ment aux Moyats (3^{ème} étape à réactualiser)	6'600'200.-	33.3	290'607.-
Total général	18'400'000.-		606'602.-

En application des directives établies par le service des communes, la charge financière annuelle, au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,8% et sur la totalité de l'investissement moins le préfinancement et les subventions attendues, sera de CHF 606'602.- HT ce qui, avec une consommation d'eau de 3'200'000 m³/an, augmentera le prix de l'eau de 18,95 ct/m³ HT.

Conséquences sur les ressources humaines

La gestion de l'eau a été confiée par mandat à la société Viteos SA. Cette dernière assumera le suivi et la mise en place du projet.

La construction d'une nouvelle galerie à Jogne et la modification du processus de traitement des eaux permettront au personnel de la société Viteos SA de travailler dans un environnement conforme aux normes en vigueur.

Collaboration intercommunale

La société Viteos SA, qui gère le mandat de l'eau pour La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle, met tout en œuvre pour unifier les processus entre les trois villes. Dans la mesure où cela s'avèrera réalisable, elle tâchera de connecter ces réseaux d'eau dans une vision de gestion cantonale des ressources.

Dans le cas d'espèce, les travaux prévus dans la présente demande de crédit améliorent la sécurité d'approvisionnement de la Vallée de la Sagne.

Éléments relatifs au développement durable

d) aspects environnementaux

La gestion durable, efficiente et équitable des ressources en eau est un défi majeur pour l'avenir de l'homme.

Dans le cadre des travaux prévus, le tracé des conduites, la mise en place de la filtration aux Moyats et la sécurisation de la galerie de La Corbatière ont été étudiés pour économiser et maximiser l'autonomie énergétique du système.

e) aspects sociaux

La sécurisation, tant au niveau de l'acheminement que du traitement de l'eau, garantit à toute la population l'accès à une eau potable de qualité, à un prix raisonnable.

f) aspects économiques

Un investissement total estimé à plus de 31 millions de francs démontre l'importance qui est donnée à la mise en place d'une adduction d'eau conçue dans l'esprit du développement durable.

Conclusion

Votre conseil, conscient de l'importance du projet, a permis d'entamer les travaux de la première étape de la rénovation et du renouvellement du système d'adduction d'eau.

La deuxième étape est la suite logique des travaux débutés en 2010. Cet investissement conséquent nous permet d'assurer l'approvisionnement journalier de l'eau en respectant nos obligations légales et en assurant aux générations futures un approvisionnement sûr et suffisant en eau de qualité.

Ce rapport a été soumis à la commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 25 octobre 2012 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Pierre Veya

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier Un crédit de CHF 11'950'000.- HT est accordé au Conseil communal pour la deuxième étape de la rénovation et du renouvellement du système d'adduction d'eau.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti sur une durée de vie de l'ordre de 80 ans.

Article 4.- Les subventions et le prélèvement à la réserve viendront en déduction de ce crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement dudit crédit et à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire
Pierre-Yves Blanc Celia Clerc

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR s'est penché sur ce rapport avec grand intérêt et l'acceptera. Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport détaillé, illustré et clair.

Même si l'état des installations existantes est piteux, ces dernières nous racontent l'histoire de la volonté, du courage et de la foi en l'avenir de la population de notre commune et de ceux qui la conduisaient. Ces travaux, qui nous coûtent aujourd'hui des dizaines de millions et que nous appréhendons comme étant d'envergure, ont été entrepris déjà il y a plus de 120 ans et ont pu être utilisés, ou réutilisés, jusqu'à maintenant. Nous voulons rendre hommage à cet esprit d'entreprise et à cette capacité à se projeter dans l'avenir.

Nous apprenons avec satisfaction que la première étape de rénovation de l'adduction d'eau est en grande partie réalisée et sera mise en service en 2013 et que nous pouvons maintenant passer à l'étape suivante.

L'explication, selon laquelle il est plus judicieux de faire passer l'étape 3 initiale avant l'étape 2 initiale, nous satisfait et nous paraît logique et cohérente. Tout comme l'alternative à la construction du réservoir de 800 m³ au portail nord de la galerie de Jogne initialement prévu qui consiste à créer une chambre proche du réservoir du Vuillème et de pouvoir alimenter en eau la Vallée de la Sagne en flux inverse avec l'eau du Sivamo.

Un taux d'amortissement raisonnable, le subventionnement cantonal à saluer, ainsi que l'existence d'une réserve constituée auparavant, permettront une augmentation raisonnable du prix de l'eau.

Le rapport étant clair et ayant été traité à satisfaction en commission, nous n'avons pas de questions et, comme annoncé, nous voterons l'arrêté. Merci.

Mme Katia Babey Falce, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Parti socialiste acceptera ce rapport, qui est la suite logique de celui de 2010, que notre Conseil avait accepté.

Offrir à la population une eau de qualité à un prix abordable est essentiel pour une collectivité publique. Et l'on voit, à la lecture de ce rapport, que cette rénovation est urgente, puisqu'il existe un risque avéré de contamination, à tel point qu'il faut intervenir d'abord sur la galerie Jogne où les risques d'infiltrations préjudiciables pour la santé sont récurrents.

Le Conseil communal peut-il nous informer des mesures qui sont prises en cas de contamination ? En 2010, cette question avait déjà été posée et nous aimerions savoir si d'autres mesures sont mises en place pour veiller à la protection des consommateurs, notamment en matière d'information en cas de problème.

En page 4, il est fait état de subventions attendues. Le Conseil communal peut-il nous dire pourquoi aucune subvention n'est allouée à la con-

duite ascensionnelle et quelle participation est à la charge des communes de la Sagne et des Ponts ?

Nous tenons ici à saluer le fait que l'Etat a accepté de revoir les taux d'amortissement initialement prévus sur 40 ans (ce qui nous faisait dire en 2010 que c'était aberrant d'amortir sur une durée aussi courte des investissements ayant une durée de vue de 80, voire 100 ans). De même, en effectuant ces travaux indispensables de très grande envergure, l'eau restera à un prix tout à fait acceptable, voire inférieur à celui prévu dans le précédent rapport.

Encore deux petites remarques : il aurait été judicieux d'avoir des plans pour savoir où se situent les différentes parties de l'ouvrage et les pages du PV de 2010.

Nous remercions par avance le Conseil communal pour ses réponses.

M. Andy Favre, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Que dire sur ce rapport, si ce n'est que la somme importante qui figure en en-tête peut faire peur. Mais, elle ne viendra en aucun cas assommer financièrement la Ville, ne serait-ce que d'un centime, sachant évidemment que ladite somme provient du fonds de l'eau, alimenté par les consommateurs.

De plus, cette dépense est réellement nécessaire, au vu de la vétusté des infrastructures existantes. La présentation faite par le représentant de VITEOS, lors de la commission des infrastructures, était très convaincante. De par sa clarté et les images appuyant les propos, elle nous oblige à accepter le bien-fondé de ce projet.

Il va de soi que le groupe UDC acceptera ce rapport.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le nouveau parti libéral a examiné avec attention le rapport qui nous est soumis et que nous qualifions de qualitativement extra et de didactiquement parfait. En bref, le Conseil communal a réussi à rendre lisible, transparent ou soluble un rapport qui aurait pu être extrêmement "laxatif".

C'est donc sans autres remarques que le nouveau parti libéral acceptera le rapport, en remerciant ses auteurs.

M. Philippe Kitsos, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Sur la planète, plus de 2,6 milliards de personnes ont un accès limité, voire pas d'accès du tout à l'eau potable et à des installations sanitaires. A La Chaux-de-Fonds, nous avons la chance d'avoir cet accès disponible depuis 1887, ceci grâce à l'audace et à l'esprit résolument tourné vers le futur des autorités et de la population de l'époque. Cette réalisation durable a parfaitement tenu son rôle pendant plus de 125 ans.

Comme déjà exprimé en 2010, le réseau mérite la rénovation et le renouvellement de ses installations. Les choix proposés dans le rapport sont le résultat d'analyses sérieuses et ne sont pas contestables. Nous soutiendrons, dès lors, sans réserve, cet investissement vital à notre ville.

Une seule question pour information. Nous n'avons pas lu, dans le rapport, ce qu'il adviendra de la galerie désaffectée.

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis extrêmement bref, puisque l'intervention devait être normalement faite par Mme Gazareth qui a vraisemblablement eu un problème de transports.

Nous accepterons ce rapport sans autres commentaires. Il est la suite logique du plan que nous avons déjà adopté dans son principe et nous nous rendons aux conclusions du Conseil communal et du travail de la commission des infrastructures.

Nous aimerions quand même quelques explications complémentaires sur ce que l'on pourrait appeler le bouclage cantonal des eaux.

Concernant la tarification des communes qui ne sont pas membres du SIVAMO dans la Vallée de la Sagne, mais qui bénéficieront de cette eau, comment voit-on les choses à l'avenir ?

Je vous remercie.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie pour l'acceptation de ce rapport.

Nous n'avons effectivement pas mis le numéro de la page et nous nous en excusons. Nous ne l'oublierons pas la prochaine fois. Certains notent "PV N°..." alors que nous utilisons plutôt le fait que la séance a eu lieu à telle date. Si l'on veut être puriste, il s'agit d'un numéro de séance et non pas d'un numéro de PV. Bref, il s'agit des pages 1978 et suivantes.

Concernant la participation des communes qui bénéficient de cet investissement, il faut savoir que l'intégralité des coûts est mise dans le compte de l'eau, y compris les amortissements et les intérêts. Par conséquent, le prix de l'eau facturé comprend l'ensemble des coûts. C'est pourquoi, nous n'avons pas plus de charges que les communes qui ne participent pas à l'investissement.

L'eau est traitée au départ, à l'usine des Moyats, ainsi que dans les réservoirs d'arrivée. Par conséquent, le grand avantage du projet par rapport à ce qui existe aujourd'hui, c'est que l'eau circulera dans un système fermé. Cela permettra de ne plus avoir le risque de contamination de l'eau par infiltration. Il n'y a pas de risques pour la population. Des systèmes de sécurité et des contrôles sont mis en place. Une intervention est faite par les chimistes et les personnes compétentes, à la moindre petite alerte.

Pour l'instant, il n'y a pas de projet pour la galerie désaffectée.

M. Favre, vous avez posé exactement la même question que vous aviez posée il y a environ un mois et demi. Je n'ai pas de réponse pour le bouclage des eaux au niveau cantonal.

Je peux vous annoncer une bonne nouvelle : nous obtiendrons un peu plus que prévu dans le rapport, c'est-à-dire les 20% sur la conduite ascensionnelle. Cela a été rude. Dans les premiers courriers, le Conseil d'État refusait totalement d'entrer en matière : "*Selon notre analyse, nous considérons que la conduite ascensionnelle ne peut pas être subventionnée*". Dans le dernier courrier : "*Nous proposons même d'étendre le taux de 20% de subventionnement au remplacement des conduites ascensionnelles*". Donc, les CHF 688'000.– que nous avons mis à titre indicatif dans le rapport, deviennent plus qu'indicatifs.

Depuis plusieurs années, nous avons discuté sur le taux d'amortissement des installations qui durent longtemps, essentiellement des canalisations qui durent une centaine d'années. Le Service des communes était opposé au départ. Puis, nous avons aussi discuté de cela en commission des finances. Et, dernièrement, un changement de loi permet maintenant d'amortir ces tuyaux sur 80 ans, alors qu'avant, c'était sur 40 ans.

Je vous remercie.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis désolé de réintervenir sur ce sujet. Je suis tout à fait d'accord avec la réponse à la première question, mais je n'ai pas de réponse à la deuxième.

Dans notre idée, la Vallée de La Sagne et des Ponts était alimentée par l'aqueduc ou les installations de la Commune de La Chaux-de-Fonds. Si nous avons construit le réservoir de 800 m³, cela aurait continué de même. A partir du moment où l'on inverse le système et que c'est l'eau du SIVAMO qui arrivera jusqu'à la Sagne et aux Ponts, on peut légitimement se demander si cela ne modifiera pas le régime des participations. Il serait peut-être normal, à ce moment, que ces communes deviennent partenaires du SIVAMO.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Infrastructures et énergies) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les communes dont vous parlez sont déjà partenaires. La Sagne, pour une partie, sera livrée en eau avec ce système, pour une autre partie, elle est livrée par La Presta. Mais elle est déjà reliée au SIVAMO.

L'arrêté est accepté par 35 voix sans opposition.

Résolution urgente interpartis

(Texte au début du présent procès-verbal)

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il y a exactement 8 semaines que le 23 septembre est passé, 4 semaines que l'initiative a été lancée et une semaine que les élus du Canton ont été reçus par le Conseil Fédéral. C'est exactement le moment de se déterminer sur la position du Conseil général face à cette résolution.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera l'urgence, mais sollicite une courte suspension de séance, de façon à pouvoir se consulter pour prendre position car nous avons découvert ce texte en arrivant ce soir.

SUSPENSION DE SEANCE

M. Daniel Musy, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est au nom de tous les partis de ce Conseil que je m'exprime, en les remerciant d'avoir, par leur représentant, signé cette résolution dont le texte qui est devant vous a été rédigé par Mme Celia Clerc, actuellement en vacances, et amendé par M. Christophe Ummel. Mon intervention ne vise qu'à le mettre encore en perspective.

Que faire après le refus du RER le 23 septembre ?

Du côté du monde politique, nous avons déjà, dans ce Conseil, affirmé qu'il était nécessaire d'améliorer l'offre ferroviaire dans notre canton. La récente rencontre entre des élus neuchâtelois et la Conseillère fédérale Leuthard rend indispensable un nouveau projet présenté rapidement. C'est aussi dans ce sens que le collectif de citoyens "*Le Haut veut vivre*" a lancé son initiative. Nous sommes persuadés que le coup de pouce que nous souhaitons lui donner ce soir par cette résolution l'encouragera à bien s'inscrire, dans sa recherche de signatures, dans une réflexion globale sur l'amélioration de la mobilité dans tout le canton.

Ce ne doit pas être une initiative sécessionniste ou outrancièrement régionaliste. Un autre groupe de citoyens du Haut joue ce jeu. Pas "*le Haut veut vivre*" qui dit, dans son argumentaire, *car c'est aussi pour le bien du Bas*. C'est bien dit ainsi ! D'ailleurs, et c'est hautement symbolique de l'esprit républicain de la démarche, le premier signataire est un citoyen de Fresens.

Ce ne doit pas être non plus une initiative revancharde mais tournée vers l'avenir avec vigilance. Vigilance pour qu'on n'en arrive pas simplement, comme c'est le vœu presque avoué de certains, à militer activement pour la simple suppression du goulet de Vauseyon, sans trop se préoccuper du lien entre les Montagnes et le Littoral, vigilance pour qu'on ne se

contente pas de rénover les deux tunnels, sans améliorer la durée de parcours et les cadences.

Nous soutenons donc cette démarche citoyenne en invitant toutes les neuchâtelaises et neuchâtelais à faire de même. La politique, ce n'est pas que les élus qui la font mais aussi les citoyens. Vive leur engagement pour le bien de notre région, donc de notre canton.

M. Claude-André Moser, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. De prime abord, le soutien sans nuance à cette initiative nous paraissait délicat, au sein du PLR. Il nous paraissait aller en opposition, voire porter de l'ombre, aux initiatives prises par nos autorités cantonale, communale et nationale, dans les jours qui ont précédé cette discussion.

Cette initiative à l'inconvénient de n'évoquer que la liaison entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Beaucoup de citoyens neuchâtelais ont refusé le RER parce qu'ils n'ont vu, dans le projet qui leur était soumis, que la colonne vertébrale du projet, le TransRun. La population n'a pas bien perçu qu'il s'agissait d'un projet de réseau large ou elle n'a pas trouvé ce réseau assez large et profitable à l'ensemble du canton.

Dès lors, un projet qui négligerait l'aspect de la mobilité globale aurait un grand risque de se retrouver confronté à une même opposition. Il est donc apparu au PLR qu'une telle initiative devait s'inscrire dans un projet global. Les autres signataires de la résolution l'ont compris, puisqu'ils ont accepté que cette précision intervienne dans le texte. Nous avons proposé un amendement, mais il a été intégré avant : "*Le Conseil général souhaite que cette initiative s'inscrive dans une réflexion globale sur l'amélioration de la mobilité dans le canton, afin que toutes les régions puissent y trouver un bénéfice.*"

Dès lors, puisque les personnes qui ont préparé cette résolution ont été d'accord d'inclure ce texte, le PLR peut accepter de soutenir cette résolution et se félicite du dynamisme du collectif de citoyens qui a lancé l'initiative.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie, urbanisme et relations extérieures) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal peut vous encourager à adopter cette résolution. Il souhaite faire quelques remarques.

Dans l'esprit qui vient d'être développé sur le banc du PS que celui du PLR; le Conseil communal rejoint complètement les préoccupations exprimées. S'il peut soutenir le texte de la résolution et le texte de l'initiative, il était moins enthousiaste avec certaines déclarations qui ont accompagné l'ensemble des réponses imaginées à la suite du vote négatif, en particulier la voie dite *sécessionniste*. Le Conseil communal s'est exprimé très clairement en disant qu'à ses yeux, il n'y avait d'avenir ni pour le canton, ni pour

cette région, dans une voie solitaire. Il souhaite rappeler cette ligne, qui ne s'oppose pas à la proposition faite ce soir.

Le profite de l'occasion pour repréciser au Conseil général que, depuis le refus du 23 septembre, les communes de l'agglomération neuchâtoise et le Conseil d'Etat ont confirmé la volonté de constituer une agglomération dans ce canton (et une seule), de l'organiser autour des transports publics et de soigner le lien entre cette agglomération et les autres régions du canton. Qui dit agglomération unique, pour être reconnue comme telle au niveau national, impose notamment un cadencement au quart d'heure à l'intérieure de cette agglomération. Cela veut dire que le chiffre de 17 minutes, qui figure dans le texte de l'initiative, est encore excessif aux yeux des partenaires du projet d'agglomération. Pour cadencer au quart d'heure, sans coûts excessifs, il faut descendre en dessous du quart d'heure en termes de temps de parcours. Si l'on peut descendre en-dessous des 17 minutes, on peut descendre en-dessous de 15 minutes.

Le Conseil communal souhaite rappeler également que la Confédération et le réseau des villes de l'Arc jurassien se sont exprimés très clairement pour demander que soient traités simultanément la cohérence du réseau régional de l'Arc jurassien, en particulier sa colonne vertébrale de la ligne du pied du Jura, avec les questions de mobilité à l'intérieur du canton, en l'occurrence la liaison rapide entre le haut et le bas du canton.

Tout cela est parfaitement conforme au texte soutenu par la résolution proposée. Le Conseil communal peut donc vous encourager à la soutenir.

La résolution interpartis est acceptée par 34 voix sans opposition.

Hommage à M. Laurent Kurth, Conseiller communal démissionnaire.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous souhaitons en premier lieu féliciter Laurent Kurth pour son élection au Conseil d'Etat. Les personnes qui s'engagent pour la cité et l'intérêt général sont trop rares et, derrière un magistrat, il y a bien souvent une personne qui a commencé comme simple milicien, soucieux de l'intérêt général et prêt à prendre sur son temps libre pour faire avancer la chose publique commune. Nous avons tous ici cette sensibilité et connaissons les sacrifices que cela implique. L'ascension de Laurent Kurth à cette fonction est un aboutissement mérité.

Le groupe PLR, évidemment, n'a pas toujours pu souscrire aux options prises par Laurent Kurth. Il a, à ces occasions, manifesté ses ré-

serve, critiques et désapprobations, mais il affirme avoir été correct et loyal avec lui, à quelques détails près, et estime avoir bénéficié de la même courtoisie de sa part, à quelque détails près. Il peut ainsi prendre congé de lui en toute sérénité, ceci est une richesse.

Les critiques ayant été faites en temps voulu, il faut voir au-delà et relever le côté constructif et les mérites de l'homme. Un travailleur acharné et infatigable tout d'abord, qualités qui lui serviront sans doute dans sa future fonction. Un refus de sombrer dans les affrontements de personnes et de s'en tenir aux idées. Même en cas de divergence forte, le contact est toujours maintenu, le dialogue possible, l'adversaire considéré en tant que personne, et même si l'ouverture est parfois faible et l'homme têtue, il est toujours possible d'avancer dans d'autres sujets. *Froid et austère*, pouvait-on lire dans la presse. Nous ne le pensons pas car s'il est vrai que les grandes claques dans le dos ne sont pas dans ses pratiques, c'est occulter le sens de l'humour un peu pince-sans-rire, quoique parfois étonnamment franchouillard, qui plus est à des moments parfois surprenants. Nous dirions plutôt simple et sans fioritures. Il a su voir en l'urbanisme, lieu par excellence de la confrontation entre l'intérêt général et l'intérêt individuel, un domaine où le bien-être et la commodité d'utilisation d'un territoire se lit sur la durée et où l'intérêt particulier finit par s'y retrouver. Domaine également capable de faire connaître notre ville au loin, nous pensons bien sûr à l'inscription de notre ville au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous tenons également à dire notre contentement à propos du dossier du déplacement du monument Numa-Droz. Il a fait l'effort d'associer les milieux concernés émotionnellement et a su faire converger tous les intérêts vers la solution que l'on sait, à la pleine satisfaction de tous. Numa-Droz peut enfin fouler la terre communale et c'est un socialiste qui a présidé à la démarche, comme quoi, tout arrive !

La gestion du courant a pris, et prend toujours, beaucoup de temps dans une collectivité, spécialement dans la nôtre car il faut faire face au vieillissement des infrastructures, aux reports de charges du Canton sur les communes et autres défis qui arrivent sans prévenir. Ceci est très prenant et il faut faire un effort et dégager des ressources pour élever le regard au-dessus du guidon et se projeter dans l'avenir pour y placer au mieux notre ville, en lui donnant de nouveaux atouts, en remplacement ou en renfort de ceux qui existent déjà. Il faut donner à La Chaux-de-Fonds des rôles à long terme dans des ensembles qui se nomment : *Les Montagnes, le Canton de Neuchâtel, l'Arc jurassien* et d'autres plus vastes encore. Notre ville doit s'inviter encore et toujours aux différentes tables, parce qu'elle est décentrée et que si elle ne fait pas cet effort, personne ne viendra la chercher, on fera sans elle, tout simplement. Cette sensibilité, Laurent Kurth l'a eue, et nous voulons la saluer.

Pour toutes ces raisons, nous voulons lui adresser nos remerciements.

Nous lui souhaitons bonne chance, bonne santé et pleine satisfaction dans sa nouvelle fonction. La tâche est difficile et nécessite du courage, mais elle est noble. Nous sommes sûrs d'avoir en lui un défenseur de notre ville, en cohérence, et cela est essentiel, avec le Canton et ses régions.

Qui dit départ, dit aussi remplacement et nouvel arrivant. Le PLR souhaite une cordiale bienvenue à Théo Huguenin Elie et c'est avec plaisir qu'il voit son entrée au Conseil communal. Nous espérons qu'il tirera pleine satisfaction de sa nouvelle fonction. Nous nous engageons envers lui à être des interlocuteurs, certes critiques, mais constructifs et fiables.

Quand bien même il est sorti en troisième position sur la liste de son parti, nous lui reconnaissons une pleine et entière légitimité dans sa fonction, contrairement à l'attitude de son groupe envers notre Conseiller communal Pierre-André Monnard, lors de la dernière législature. Pour le groupe PLR, la légitimité d'une personne à une fonction est incontestée et intangible, ceci même pour le dernier "*viennent ensuite*" d'une liste. C'est ainsi que le règlement le prévoit et il n'y a rien à y ajouter ni à y retrancher. Au surplus, que chacun se souvienne que la roue tourne. Merci.

Mme Maria Belo, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Cet hommage a été écrit par notre camarade et ancien Conseiller général Francis Stähli.

Au moment où Laurent Kurth va prendre de nouvelles responsabilités au niveau cantonal et ainsi quitter le Conseil communal, le POP tient à le remercier de l'engagement résolu dont il a fait preuve pour notre ville et notre région.

Plein de vivacité et d'élan, maîtrisant parfaitement ses dossiers, argumentant avec clarté et aisance pour les présenter, il a ainsi permis que de nombreux projets se réalisent. Nombreux certes, mais pas disparates car Laurent Kurth a, lui, et par les temps qui courent nous tenons à le relever, une vision politique, une conception de ce que devrait être aujourd'hui un développement urbain, dans toutes ses dimensions.

Mais bien sûr aussi, quand on veut mener une action structurée et structurante, on s'expose à l'une ou l'autre critique et le POP, qui a pour l'essentiel soutenu Laurent Kurth, en a lui même émis quelques-unes.

C'est sans doute ce que requiert une démocratie vivante et Laurent Kurth le sait, lui qui d'impulsif qu'il a parfois pu être au début, a pris ce recul nécessaire que donne l'expérience et qui permet, en étant à l'écoute, d'affiner un projet.

L'élaboration du nouveau quartier *Le Corbusier*, auquel la population a été associée de manière remarquable et remarquable, en est l'exemple et restera un exemple.

Laurent Kurth nous quitte et pourtant son choix, validé politiquement, est, pour le POP, l'espoir d'un canton plus équilibré, plus ouvert à la ri-

chesse de ses composantes régionales, mais aussi économiques, sociales et culturelles, un canton plus ouvert à la réflexion continuée et au dialogue.

Nous le savons, Laurent Kurth s'y engagera : c'est pour lui une prise de risques mais, qui ne risque rien, non pas seulement n'a rien, mais n'apporte rien.

Nous lui souhaitons bon trajet ainsi qu'à son successeur, qui, lui, va commencer le sien en temps que nouveau membre de notre Exécutif.

Tout en lui souhaitant bon trajet, voici un petit clin d'œil de la part du groupe POP à un de ses projets importants et que la population a voulu stopper dès le départ.

M. Hugues Chantraine, UDC : Monsieur le Conseiller communal, Monsieur le Conseiller d'Etat.

Il est d'usage de citer le titre le plus important en premier et c'est le cas ce soir, puisque c'est au Conseiller communal, qui a tout fait, que l'on s'adresse et non au Conseiller d'Etat, qui a encore tout à faire.

Laurent, donc... J'ai l'infime honneur de te rendre hommage, à toi qui ne voulais pas de l'UDC dans cet hémicycle ! Bon, tu n'étais, de loin, pas le seul en 2004, mais j'espère que cette situation a su évoluer, tant le respect des opinions politiques différentes est la base de notre démocratie, si tant est qu'elles s'expriment dans le cadre de la raison et de la construction d'un avenir commun.

Je voudrais saluer ici l'homme politique que tu es, avec ses qualités et ses défauts, et oui, désolé, ... tu en as aussi !

Quand tu es né, les fées se sont penchées en nombre sur ton berceau et t'ont proposé trois vœux (tu ne t'en rappelles pas, évidemment car tu étais trop petit) et tu as choisi l'éloquence, l'ambition et la maîtrise des dossiers communaux. Maintenant que tu passes à la grande école, espérons que ce dernier don ne faillira pas.

Ce que j'ai principalement apprécié en te côtoyant depuis plus de 7 années, c'est une force de travail hors du commun, c'est ton opiniâtreté et c'est surtout une vision politique pour cette Ville de La Chaux de Fonds, politique et plus encore, une vision régionale. Cette vision, elle te trace le chemin et de celui-ci, tu ne varieras plus. Cette voie tracée, c'est ta mission, tu dois l'accomplir et tu t'en donnes, à chaque fois, tous les moyens nécessaires.

Les exemples flagrants sont omniprésents en ville, cette ville que tu aimes et que tu auras marqué de ton empreinte dans ses quartiers, ses Avenues, ses Places bien sur, et jusque dans ses zones de rencontres, mais aussi plus en profondeur, dans son économie, dans sa politique extérieure ou dans son identité visuelle. Tu es un bâtisseur, assurément, et au Conseil d'Etat, cette qualité te sera nécessaire car il paraît que tout y est à reconstruire !

Redonner la confiance à la population de notre canton, je pense que là, sera la première de tes nouvelles tâches au Château. Et probablement as-tu déjà commencé, avec ce petit mot tout simple et pourtant si important que tu as fait placarder sur les affiches suite à ton élection dernière, ... et qui disait : *merci*.

Merci à toi, Laurent, pour ton engagement, ton intelligence et cette vision politique. Tu te veux rassembleur et nous espérons tous que ce n'était pas là juste un slogan électoral. La Ville de La Chaux de Fonds en a besoin, le canton de Neuchâtel en a besoin peut-être plus encore.

Notre ville perd avec toi une personnalité d'envergure, notre ville gagne avec toi un formidable représentant auprès de nos concitoyens de tout le canton.

Voilà Laurent ...Maintenant, il va falloir que tu écoutes aussi, et sans broncher, la longue litanie de tes défauts ...En fait, il y en a un qui résume assez bien ton caractère, c'est que tu veux toujours avoir le dernier mot. Ce n'est peut-être pas un défaut pour toi, mais je t'assure que pour tous les autres, il est énorme !

Allez, Laurent, il nous reste à te souhaiter beaucoup de satisfaction dans ta nouvelle fonction, dans ton nouveau mandat.

Un dernier geste, cependant... Durant ces huit années de bons et loyaux services devant le Conseil général de La Chaux de Fonds, aucun groupe ne s'est jamais permis de critiquer le fait que tu résides ailleurs qu'en Ville ... Et c'était bien comme ça !

Mais, comme tu vas assumer maintenant ton nouveau poste dans le bas du canton, il est probable que tu n'en n'aies plus besoin ! Alors, pour qu'elle ne te manque pas, nous t'offrons cette splendide boîte aux lettres à ton nom.

En espérant que, dans des moments de galère, elle puisse te rappeler d'où tu viens, et que dans cette Ville, il y a toute une population qui te soutient, et qui compte encore sur toi.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller général. Le moment est suffisamment solennel pour que la première fois en 12 ans, j'aie pris des notes, que je vais m'atteler à lire, non sans émotion.

J'aimerais associer à celles-ci, M. Fabien Wenger, qui est malheureusement excusé ce soir, et M. Michel Hess, comme indépendant.

C'est avec un immense plaisir et une belle émotion que je prends la parole ce soir dans ce lieu si important pour beaucoup. Important pour certains, oui assurément. Prendre la parole devant vous pour féliciter Laurent Kurth pour son parcours pour notre ville est pour moi un honneur et j'en suis ému.

Je me fais le porte-parole du nouveau parti libéral, pour rendre hommage à Laurent Kurth, en tant que Conseiller communal sortant, mais aus-

si en tant que futur Conseiller d'Etat. Un Laurent Kurth que je vis en politique depuis mes débuts... nos débuts, devrais-je presque dire, puisqu'il était assis là et que, parfois, il se déplaçait ici pour discuter un peu avec d'autres de son parti et des libéraux dont je faisais partie.

Comme vous le savez, l'objectif de cette soirée est une soirée d'hommages. Mais elle a aussi pour but de parler du parcours impressionnant, des événements marquants et des réalisations intemporelles pensées par Laurent Kurth. Réalisations et événements, dans le sens le plus positif pour notre ville, pour notre région, pour nos entreprises, pour nos concitoyens. C'est cela qui fait que Laurent Kurth est un grand homme politique.

Une rencontre pour nous aider à se rappeler de la belle image de son parcours de plus de deux décennies. C'est pour nous, porte-paroles, une mission qui nous tient particulièrement à cœur que de retranscrire, ce soir, en tant qu'ambassadeurs de nos partis. Je ne listerai pas les nombreuses réussites de Laurent Kurth durant son passage à l'exécutif de notre Ville. Mais, Laurent Kurth a su faire évoluer cette ville, en osant, en pensant, en transformant, en stimulant et en créant de nouveaux projets concrétisés à l'urbanisme, concrétisés à l'économie, comme aux finances, tels que l'inscriptions des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'UNESCO, la zone économique de la gare, la gestion des finances de la Ville et de ses déficits répétés.

Laurent Kurth a su rester toujours attentif, toujours vigilant à ce qu'il se passe et à ce que vivent les citoyens d'une ville comme La Chaux-de-Fonds. Il a su transposer son expérience en politique. Sa volonté reconnue de faire toujours ce mieux lui a permis d'obtenir davantage d'attention, dans un monde peu enclin à la politique et aux politiciens. Il a su garder surtout l'envie de continuer des projets d'envergure, en tant, cette fois, que Conseiller d'Etat, nous n'en avons aucun doute.

Je garde ainsi volontiers l'intime conviction que Laurent Kurth aime sa région, ses habitants comme ses entreprises et que son passage au Canton sera bénéfique pour nous tous. Aimer une région est un acte citoyen qui implique des efforts au quotidien. En politique, c'est un effort, par passion, de temps et d'imagination, mais surtout de courage.

Je n'exagère rien si je dis que Laurent Kurth est tombé dans la marmite de la politique très jeune. Il avait des maîtres comme Jean-Jacques Delémont, Pierre Bauer, Loyse Renaud Hunziker et bien d'autres camarades du parti. Mais, Laurent Kurth, par son talent, a su vite les dépasser et devenir cette personnalité au sein du parti socialiste et surtout, de notre ville.

En partageant depuis longtemps le quotidien politique de Laurent Kurth, il devient possible de relativiser les frictions ou les remises en question inévitables au sein de n'importe quelle équipe. Et il y en a eu. Mais, ce soir, nous n'éclairerons que les heurs ensoleillés.

Oui, merci Laurent Kurth pour votre parcours au sein du Conseil communal de notre Ville. Mes plus sincères remerciements pour votre travail. Nous nous réjouissons de pouvoir, longtemps encore, collaborer ensemble à faire vivre notre région. Merci et prudence dans vos nouvelles fonctions !

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Conseiller communal, Monsieur Kurth, Cher Laurent. Si le résultat des urnes devait consacrer la personne la plus travailleuse, la plus au clair dans ses dossiers, la plus pugnace et engagée à défendre ses projets, ses idées; la plus visionnaire quant à l'avenir, la plus soucieuse du développement économique, social, urbanistique de notre ville, la plus désireuse d'améliorer l'image de La Chaux-de-Fonds et de faire connaître notre région loin à la ronde; tu aurais mérité d'arriver premier à chaque fois.

On dit que le peuple à toujours raison, parfois il se trompe et bien souvent, il a été ingrat à ton égard; ne t'attribuant pas les scores en lien avec le travail que tu as fourni.

Nous pouvons partager tes idées ou pas, personne ne peut dire que tu ne t'es pas mis au service du bien commun. La qualité de ton travail est reconnue, autant à gauche qu'à droite, et je soupçonne même qu'elle a dû faire rêver à t'avoir dans ses rangs.

Tu as été une des chevilles ouvrières de la reconnaissance du label UNESCO pour Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Si nous avons demandé à la population les chances de réussite d'un tel projet, je pense que peu de gens auraient misé sur un résultat positif. Ce pari, qui semblait complètement fou au départ, a été gagné et nous te devons une grande part de reconnaissance pour cela.

Il y a eu *M. 100'000 volts* avec Gilbert Bécaud, nous avons eu Monsieur *Ovomaltine*, avec Didier Cuche (car avec l'ovo, cela ne va pas mieux mais plus longtemps) et avec toi, nous avons eu *Super Laurent*, homme élégant, svelte, intelligent, capable, polyvalent, endurant, à même de préparer et de réaliser un marathon, ce qui n'est pas rien quand on connaît la charge de travail d'un Conseiller communal.

Quand tu as eu les comptes, tu nous as évité la tutelle de l'Etat et tu nous as remis dans les chiffres noirs. Bravo et merci ! Avec le Service de l'Urbanisme, tu as fait, entre autres, redessiner la place de la gare et concrétiser le futur quartier *Le Corbusier*, pour lequel, j'espère, tu seras convié à venir couper le ruban le jour de l'inauguration. Ce serait le moindre signe de reconnaissance que nous pourrions te donner.

Les tâches de *Super Laurent* ne s'arrêtant pas, se chevauchant les unes aux autres, il n'y a pas un moment où il peut dire "*mission accomplie, je retourne à ma base pour me reposer*". Non, avec un tel rythme, un tel engagement, le changement peut se faire en cours de législature, les pro-

jets pour notre villes sont lancés et pourront se réaliser, même en ton absence.

Cher Laurent, tu as eu un parcours politique exemplaire et ton expérience de la gestion de notre Ville doit t'avoir déjà préparé à prendre en mains les cordons de la bourse de notre Canton.

Je ne te cacherai pas que le parti des Verts aurait plutôt voulu t'appeler *Monsieur société 2'000 watts*, ou *Monsieur Agenda 21* car, même si nous pouvons dire que tu as été un des Conseillers communaux les plus soucieux du développement durable, il y a eu une retenue que nous regrettons.

Nous nous satisferons donc de *Super Laurent*, à qui nous offrons un appareil bien ancien qui permet de ne pas se tromper dans tes calculs, ensuite une paire de jumelles avec une boussole pour ni ne perdre le Nord, ni perdre de vue notre Ville que tu as si bien su servir. Notre dernier présent se veut être un report de charges de la Commune à l'Etat, pour qu'il ne te prenne pas l'idée d'aller dans le sens inverse dans tes nouvelles fonctions.

Merci à toi, Laurent et bonne chance dans tes nouvelles fonctions et charges.

Mme Katia Babey, PS : Monsieur le Conseiller communal, pour quelques jours encore, Monsieur le Conseiller d'Etat dans quelques jours déjà, Cher camarade et ami, pour très longtemps encore, Cher Laurent. Le parti socialiste tient à rendre hommage à ton engagement sans faille pour notre ville, notre région, notre canto et surtout, les gens qui y vivent.

Dans cette salle, tu as siégé plus longtemps sur les bancs du Conseil communal que sur ceux du Conseil général. Tu t'en vas, après 8 ans et demi comme Conseiller communal, pour continuer à œuvrer pour le bien commun à l'échelon supérieur où t'attendent des dossiers importants. Oui, tu t'en vas, mais tu auras marqué de ton emprunte le monde politique de notre cité avec, à ton actif, des réussites majeures, par exemple et pour n'en citer que deux, l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, à laquelle peu de gens croyaient et que tu as su mener avec ton équipe et le reste du Conseil communal, jusqu'au bout. Nous nous souvenons encore de ce 27 juin 2009 où, sur la Place Espacité, tu as laissé éclater ton émotion en t'adressant à toute une région fière de son patrimoine et de cette nouvelle reconnaissance, un moment marqué dans l'histoire, où les centaines de personnes sur la place ont vu le Laurent Kurth que l'on connaît. Celui qui, non seulement, est un homme politique pointu, mais surtout un grand homme fier de sa région.

Et la rénovation de la Place de la Gare, qui a demandé une très forte capacité de conviction (processus participatif) pour être acceptée sans référendum. Nous avons toute confiance en toi pour relever les défis que tu affronteras en tant que Conseiller d'Etat.

Tu disais, après ton élection : "*Je ne tiens pas à m'imposer comme la personne forte du gouvernement. Les institutions suisses se prètent d'ailleurs mal à cela. Il est nécessaire de fabriquer et de prendre ensemble les décisions, pour retrouver une cohésion cantonale.*" Et bien, tu vas devoir fabriquer ces décisions pour faire avancer notre canton. Ta détermination et ton entraînement de coureur de fond et de cycliste te seront très utiles pour mener à bien ce nouveau mandat qui sera difficile, mais ce n'est pas la difficulté qui t'effraie et tu l'as prouvé à maintes reprises.

En effet, tu as su, à la tête des divers services que tu as dirigé, faire face à «*quelques*» complications, notamment de 2004 à 2008, comme chef des finances et également en tant que chef de l'économie, de l'urbanisme et des relations extérieures, pour ne citer que ceux-là. Tu as géré «*quelques*» gros dossiers et «*quelques*» désillusions aussi, qui n'ont fait que te rendre plus fort. Il serait impossible ce soir de faire la liste de l'ensemble des réalisations que tu as menées durant ces 8 années et demi.

Evidemment tu n'as pas réalisé cette immense tâche seul, tes services ont su t'épauler. Nous avons à quel point tu as toujours mis un point d'honneur à travailler de concert avec eux, à prendre conseils et à leur communiquer ton enthousiasme, même pour les projets les plus fous. Nous tenons à les remercier pour le travail accompli à tes côtés. Nous tenons aussi à remercier ta famille, de tout cœur, et plus particulièrement Odile. Tous te soutiennent dans tes actions.

En ce qui nous concerne, nous tenons à te remercier chaleureusement de la disponibilité que tu as montrée à l'égard de notre groupe. Oui, au PS, on aime le débat. Et pour cela, il faut que les deux parties se montrent désireuses et ouvertes à la discussion. Tu nous as appris beaucoup de choses et nous avons fini souvent très tard nos séances de préparation du Conseil général. Mais, nous sommes persuadés que, nous aussi, peut-être, avons pu t'imprégner de nos envies, de nos projets.

Dans un registre un peu plus historico-ethymologico-numérologique, un petit tour sur la toile, nous apprend que le prénom *Laurent* vient de *lauriers*, dont on couronnait les vainqueurs. *Saint Laurent* était le diacre responsable de la trésorerie du pape Sixte, il fut sommé par l'empereur Valérien de lui remettre tous les biens de l'Église. Il décida de les distribuer aux pauvres et fut exécuté en étant mis sur le grill ! Bon, à notre époque, en tant que Chef des finances, les risques sont moindres. Si des têtes tombent, ce n'est plus que métaphoriquement. Et la tienne est suffisamment bien accrochée pour que tenir contre vents et marées.

Les *Laurents* sont "*idéalistes, ils aiment militer au sein de mouvements humanistes, artistiques ou sociaux. Les activités indépendantes, à responsabilités, en liaison avec le droit, la justice, les finances ou la politique présentent pour eux des attraits*". Avec ton nouveau mandat, tu auras des responsabilités, du droit, de la justice, des finances et évidemment de la

politique... C'est donc un carton plein qui augure, si besoin était, que tu es fait pour le job.

Laurent, ce soir nos sentiments oscillent entre la tristesse de te dire au revoir et la joie de te voir accéder au Conseil d'Etat, où tu sauras être le digne représentant de nos valeurs et un excellent ambassadeur des Montagnes neuchâteloises et de l'ensemble de notre canton, qui a bien besoin de personnes comme toi, faites d'expérience, de conviction, de persévérance, de valeurs fortes, de dynamisme, de volonté, de créativité, d'écoute et d'ouverture. Cette liste n'est de loin pas exhaustive...

Nous tenons, pour conclure, à saluer, l'excellent travail d'Annie Clerc et l'arrivée de Théo Huguenin-Elie, qui saura lui aussi œuvrer pour l'avenir de notre ville et de notre région.

Et toi qui aime le cinéma, continue à essayer de dégager un peu de temps pour y aller et si tu n'en a plus assez, à te ressourcer en feuillant les pages de cette anthologie ... Parce que « *Le cinéma est une ouverture sur le monde* » et tu en auras besoin pour continuer à avancer.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, mais surtout, cher Laurent, cher ami. Il me revient la difficile tâche, au nom du Conseil communal, après déjà six interventions sur le même sujet et alors que la surprise s'émousse, d'adresser quelques mots à notre collègue et ami Laurent Kurth. Je ne retracerai pas sa carrière politique, ne listerai pas les succès ou les insuccès de sa carrière. D'autres ont su le faire avec beaucoup plus de talent que je ne saurais en avoir. Je me contenterai de parler du collègue et de l'ami.

En préambule, j'espère que les quelques traits, les quelques plaisanteries parfois oiseuses, je le concède par avance, que je vais m'autoriser à cette occasion ne seront pas autant de motifs pour notre futur Conseiller d'Etat de rejeter les légitimes demandes de notre Ville.

Allez, je me lance...

"*J'veux pas emmerder*"... C'est par cette petite phrase, devenue culte au sein du Conseil communal, que Laurent a l'habitude de commencer une intervention justement lorsqu'il veut "*emmerder*". Pas au sens admis dans une cour d'école, non, mais lorsque la décision qui est sollicitée et l'argumentation à l'appui de celle-ci ne le convainquent pas ou lorsque la question posée soulève une série d'autres questions. Son intelligence vive, son esprit ouvert et critique, son sens de l'écoute, sa capacité à se projeter dans l'avenir, sa légendaire ténacité se résument parfois, pour le Conseil communal, dans cette simple petite phrase : "*J'veux pas emmerder*".

Et bien, si au début de mon mandat, cette petite phrase placée au début d'une intervention faisait singulièrement monter mon taux d'adrénaline, aujourd'hui je l'attends parfois avec gourmandise, car elle est annonciatrice

d'un échange certes contradictoire, parfois vif, mais toujours, toujours, enrichissant.

Demain, je sais que je regretterai cette entrée en matière. Je dois bien avouer que ces derniers mois je l'ai entendue moins souvent. Est-ce à dire que Laurent a un peu perdu ce tic de langage ? Est-ce à dire que les dossiers, dont est saisi l'Exécutif, sont tellement bien construits et argumentés que cette entrée en matière n'est plus pertinente ? Est-ce à dire que Laurent réserve désormais cette phraséologie à l'usage exclusif du Conseil d'Etat ? Je n'ai bien sûr pas la réponse à cette question. Mais peut-être que Laurent nous en dira plus tout à l'heure.

Après avoir souligné quelques qualités de Laurent, je me demande s'il convient d'évoquer quelques défauts, pardon l'ancien directeur des ressources humaines de la ville dirait quelques "*points d'amélioration*". Faut-il évoquer les points d'amélioration d'un membre élu de l'Autorité qui exerce la surveillance sur les communes, d'autant plus que cette prérogative, par le Service des communes, est du ressort de son futur dicastère ! Finalement, peut-être pas. D'une part parce que c'est plus prudent (vous connaissez l'adage "*n'écoutez que son courage qui ne lui disait rien... il prit la fuite*") et, d'autre part, car il vaut mieux laisser à ses futurs collègues du Conseil d'Etat, la surprise ! Enfin, juste en passant, parce que je ne peux pas m'en empêcher, Laurent est parfois un peu en retard... ce qui implique qu'il conduit un peu vite entre deux rendez-vous.

Comme Conseiller communal, deux fois comme président de notre ville, Laurent a toujours été attentif à préserver le bon fonctionnement du collège. Qu'il s'agisse de son fonctionnement institutionnel ou qu'il s'agisse de son fonctionnement humain. Sur le plan institutionnel, il a toujours été un collègue loyal donc collégial. Sur un plan humain, et contrairement à l'image qui lui colle un peu à la peau, celle d'un froid technocrate, il s'est montré attentif à l'autre, sensible, et toujours à l'écoute. Comme collègue, Laurent n'est pas seulement le "*j'veux pas emmerder*" du mercredi évoqué auparavant. C'est aussi le souvenir de quelques fous rires partagés lors d'une journée au vert au bord de l'Areuse ou encore à l'occasion de deux journées que le Conseil communal a consacrées à sa formation, le souvenir de quelques tempêtes durant lesquelles la solidarité qui soude les membres de l'Exécutif a été mise à l'épreuve et renforcées, c'est aussi des moments de détente chaleureux et amicaux.

Le Conseil communal perd donc un collègue et notre Canton gagne un Conseiller d'Etat. Je suis convaincu, connaissant bien l'idée que Laurent se fait du développement de notre canton et des équilibres nécessaires à son avenir, que notre collectivité ne fait pas que perdre un Conseiller communal, qui aura marqué cette ville de son empreinte, mais que l'ensemble de la collectivité neuchâteloise gagne un ministre, conscient du rôle qu'il aura à jouer, pour contribuer à la réduction des fractures qui divisent notre canton.

Un membre d'exécutif doit réunir à la fois des qualités de marathonien et de sprinter, car il doit être capable de tenir le rythme dans la distance et la durée, mais il doit aussi pouvoir, quand les circonstances l'exigent, accélérer notablement la cadence. Enfin, il doit aussi être capable de prendre du recul et du repos. C'est les raisons pour lesquelles le Conseil communal a le plaisir de remettre à Laurent un "*équipement*" qui permet de pratiquer la course de fond et le sprint à l'abri des intempéries, ainsi qu'un contenant, mais surtout un contenu, qui permet de prendre de la distance en se reposant !

Pour conclure, le Conseil communal adresse ses vifs remerciements à Laurent Kurth pour la qualité et l'intensité de son engagement au profit de notre ville et lui souhaite plaisir au succès au service de la collectivité neuchâteloise, c'est-à-dire à notre service. Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Kurth, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux. Chacun ici le sait, j'aime beaucoup cette ville (dans laquelle je vis !) ainsi que le tempérament de celles et ceux qui la font vivre. J'ai aussi beaucoup aimé le mandat de Conseiller communal, qui offre un véritable espace politique, tout en le reliant concrètement au quotidien des citoyens. C'est un mandat qui autorise à confronter les valeurs, présente de remarquables opportunités de projets, offre des occasions de magnifiques rencontres et exige, tout à la fois, rigueur, constance et responsabilités.

J'ai aimé ce mandat, comme j'aime cette ville et quel que soit l'enthousiasme avec lequel je m'appête à assumer d'autres responsabilités, c'est avec une très vive émotion que je prends congé du Conseil général ce soir, 12 ans et demi après en avoir intégré les rangs, M. Hainard le rappelait, et au terme d'un mandat de 8 ans et demi passé à l'exécutif.

Comme beaucoup avant moi et comme beaucoup le feront certainement après moi, je me suis demandé si cette circonstance était l'occasion de tirer un bilan, de retracer le chemin parcouru ou, au contraire, de saisir une dernière occasion de tracer des lignes, de dire des convictions (et éventuellement d'emmerder un peu...). Je ferai certainement un peu l'un et l'autre, au prix peut-être d'être un peu long. Mais vous me le pardonnerez car c'est la dernière fois et vous y êtes un peu habitués.

C'est avant tout une grande reconnaissance que j'aimerais exprimer au moment de transmettre ce mandat et de prendre congé de vous. Reconnaissance pour la confiance que j'ai souvent ressentie dans cette salle, une confiance essentielle, vitale pour celles et ceux qui, quotidiennement, doivent marier leurs doutes et leurs convictions pour forger des décisions. Je l'ai dit souvent, à mes yeux, toute politique n'a de sens que si elle est capable d'entraîner une dynamique collective. C'est en ce sens surtout que la confiance témoignée par le législatif envers l'exécutif est importante,

décisive. C'est d'abord devant vous que le Conseil communal peut mesurer l'impact de ses décisions ou la capacité des orientations qu'il a retenues à s'imposer. C'est de vos décisions qu'il tire la légitimité de mettre en œuvre les projets et les options qui préparent l'avenir de la métropole horlogère et influencent les conditions de vie de chacun de ses habitants.

C'est sur cette même confiance, celle qui prévaut avec le législatif, celle qui a pu régner au sein du Conseil communal, dont je remercie les membres avec lesquels nous avons su entretenir collégialité et cohérence, mais aussi amitié. C'est sur cette confiance, que l'on peut inspirer à la population et à l'administration, que se construit la capacité pour l'exécutif de dépasser la simple fonction d'administration, pour développer celle de fédérer, d'inventer et de transformer.

Fédérer, c'est par exemple ce que nous avons tenté en développant l'expertise et le rôle d'animation du Service économique, au cours des 8 années écoulées, dans les domaines du commerce, de l'immobilier et du foncier. Nous avons bénéficié de la confiance du Conseil général, puis de celle des acteurs concernés et de nouvelles dynamiques positives pour la ville sont nées.

Inventer, c'est notamment la piste suivie avec le développement d'une véritable politique des relations extérieures capable d'apporter des réponses ou des débuts de réponses au relatif isolement de La Chaux-de-Fonds et à la nécessité de peser sur les décisions prises ailleurs, mais dont l'influence s'exerce bien ici. Là encore, il s'est agi d'inspirer confiance et de nouer des alliances productives pour la Métropole horlogerie dans un domaine encore peu exploité.

Transformer, c'est évidemment les évolutions urbanistiques les plus visibles entamées à la Place du marché, poursuivies le long du POD et engagées sur la Place de la Gare, avec le nouveau quartier *Le Corbusier*, ou encore les multiples réalisations de ces dernières années dans le quartier des Forges. Mais, c'est aussi, de façon un peu moins immédiatement perceptible, ce qui a été entrepris pour décloisonner, responsabiliser et encourager l'administration, grâce à une politique des ressources humaines certes rigoureuse, mais juste, motivante et respectueuse. Dans ces deux domaines non plus, aucun progrès n'aurait été possible sans une base de confiance.

Fédérer, inventer et transformer, c'est bien sûr ce que j'aurais aimé faire encore, en tentant de développer en ville une infrastructures de séminaires, d'expositions et de manifestations modernes et flexibles, par exemple, en exploitant le potentiel de l'Usine électrique ou aussi valoriser davantage la présence de l'École d'art de notre ville et le potentiel du site des abattoirs, qui d'ailleurs a marié le dessein de ces deux atouts dont bénéficie la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Naturellement, la politique, et a fortiori le parlement, est le terrain où s'affrontent les conceptions de la vie en société, ou s'opposent les valeurs,

où se débattent les priorités. Mais, bien au-delà de ces divergences, j'aimerais exprimer ma reconnaissance, encore une fois, pour l'état d'esprit qui prévaut ici et qui voit une forme d'union sacrée se former presque chaque fois que l'avenir de la ville ou son développement est en jeu. Un peu comme si élus et citoyens avaient inconsciemment intégré que La Chaux-de-Fonds ne devrait pas exister en regard des critères traditionnels qui expliquent l'essor des villes et que c'est, par conséquent, par la seule volonté de ses habitants et par leur nécessaire cohésion, qu'elle parvient à subsister, encore mieux, à prospérer.

Ici, pas de carrefours de communication, pas de ressources naturelles particulières, hormis la lumière, mais néanmoins une ville dont l'urbanisme est désormais reconnu comme patrimoine mondial de l'humanité, un tissu industriel vivace, dont la production est présente et réputée sur tous les continents, une vie culturelle riche et diverses qui contribue à l'attractivité du lieu et au ciment entre les gens d'ici. Et un tempérament : celui qui refuse la fatalité, qui conteste l'ordre établi des choses, qui cherche à transformer tout handicap en atout. C'est à lui que La Chaux-de-Fonds doit son existence, c'est de lui que découle en partie l'esprit un peu frondeur et libertaire de notre région (un peu emmerdeur). C'est lui aussi qui libère notre énergie créatrice, notre capacité à inventer.

Bien mieux que la peur, l'agressivité ou le repli, réflexes qui nous guettent encore, ce tempérament audacieux, créatif et volontaire est celui que nous devons entretenir pour exploiter le seul gisement naturel de la région, à savoir l'énergie de ses habitants, leur solidarité et leur ouverture. C'est là encore la confiance suscitée, mais aussi l'espoir autorisé à chacun et les perspectives tracées pour tous, qui, le mieux, catalysent et renouvellent cette énergie, quitte à dépasser les 2'000 Watts. Susciter la confiance, autoriser l'espoir et offrir des perspectives : voilà le mandat que nous avons reçu comme élus, quelles que soient les difficultés rencontrées. Qu'il ait fallu affronter le refus du budget de la Ville par l'Etat, ou le départ de l'Ecole d'ingénieurs des montagnes neuchâteloises, le Conseil communal a toujours abordé ses crises uni et avec une seule obsession, celle de voir La Chaux-de-Fonds, malgré tout, respecter, lui permettre de rebondir, insprier confiance, assurer les solidarités, trouver les partenaires et pour cela, maintenir sa capacité à prendre des initiatives.

Comme Doris Leuthardt le disait, il y a deux ans, devant une assemblée romande, *"je pense que nous devrions être plus décontractés dans l'adversité. Nous donnerions moins de satisfaction à certains de nos opposants et prêterions moins le flanc à la critique. Notre avenir est affaire d'attitude."* De la même manière, si certains n'ont voulu voir que les blocages découlant des épisodes de la réforme des musées (je suis étonné que personne ne l'ait citée...) ou des votations populaires perdues, le Conseil communal a voulu en faire, chaque fois, des opportunités de progrès. La vie des musées a considérablement évolué, malgré l'échec du projet RI-

MUS. Le refus d'augmentation d'impôts en 2005 a sonné le départ d'un programme d'assainissement qu'aucun parti n'avait intégré à son programme électoral et qui autorise, aujourd'hui, de nouvelles ambitions. La conduite du projet de la Place de la gare a tiré les conséquences des échecs précédents, en matière d'urbanisme.

A l'heure de quitter le Conseil communal, je ne forme, dès lors, qu'un vœu : que La Chaux-de-Fonds garde le souci de cultiver ce qu'elle est, plutôt que de singer ce que font les autres, qu'elle conserve l'énergie de se projeter, de se renouveler et de rebondir en toutes circonstances, qu'elle cultive le sentiment d'appartenance de tous à cette collectivité.

Ce souci, je l'ai partagé avec nombre de personnes (qu'il serait évidemment trop long de remercier toutes ici), au sein des autorités, au sein de l'administration et auprès des acteurs culturels, économiques et sociaux. Parce que je pars enrichi de ces contacts et de ces échanges, c'est à eux que j'aimerais transmettre les éloges entendus de votre part ce soir, dont je vous remercie chaleureusement. Je pense en particulier à ceux évoqués par le PLR, qui donnent du temps à la collectivité, à ceux qui défendent l'intérêt général avant toute chose. Je pense évidemment aussi à ceux, évoqués par le POP, qui s'exposent à la critique par conviction, ceux qui pensent à apporter avant d'obtenir, ceux qui, comme à l'UDC ou chez les Verts, font preuve de persévérance (pour l'UDC, au point même que ça lui vaut de survivre dans cette salle) et à ceux qui, au-delà des questions personnelles, arrivent à voir des dimensions humaines. A ce sujet, j'aimerais dire à M. Hainard que je ne suis pas insensible du tout aux hommages qu'il a rendus tout à l'heure.

Je pense à ceux dont on risque de s'éloigner, peut-être par austérité, lorsque l'on se plonge dans les dossiers, à ceux qui appuient le Conseil communal dans son travail au sein de l'administration, au Conseil communal, sans lequel aucun des dossiers que vous m'avez attribués, n'auraient pu aboutir et à ceux qui, comme les Verts, persévèrent, mêmes s'ils me reconnaissent une dépense d'énergie, tout en souhaitant que l'on en économise. Je pense à ceux qui, comme le PS l'a rappelé, s'enthousiasment lorsque la ville gagne. Il est vrai que le souvenir du 27 juin 2009 reste très émouvant pour moi aussi.

Avant de conclure, permettez-moi encore d'adresser aussi une part de vos remerciements à ma compagne pour le soutien et la compréhension dont elle m'a gratifié. Cet appui est aussi une ressource inestimable pour l'exercice de ce mandat, même si, exprimé de la sorte, cela résonne comme l'expression d'un stéréotype machiste. Je mesure l'importance de ce soutien et je l'apprécie d'autant plus que je n'aurais peut-être pas été capable d'en offrir autant de mon côté, en pareilles circonstances.

Tout est dans l'ordre. Il y a 8 ans, j'entrais comme benjamin. Je quitte aujourd'hui le Conseil communal comme doyen de fonction. Pour éviter de donner raison à Andy Warhol qui disait que l'on fini toujours par partir en

embrassant la mauvaise personne, je conclurai par des remerciements collectifs pour ce qui a pu être entrepris ces dernières années, pour l'état d'esprit qui a vu l'intérêt de la ville l'emporter sur les luttes partisans et pour la qualité des relations personnelles nouées.

Faire perdurer cet état d'esprit et cette qualité de relations, continuer de se soucier de la fierté que peuvent éprouver les habitants de cette ville et ses serviteurs, sera le meilleur hommage qui puisse être rendu à l'action que nous avons cherché à mener, avec les dix collègues que j'ai côtoyés au sein du Conseil communal et que mon successeur saura renouveler.

Mes remerciements enfin, je vous les adresse et, par vous, à tous les acteurs de cette ville. L'expérience acquise ici m'a conforté dans la conviction que le politique peut encore exercer une réelle influence sur les conditions de vie quotidiennes de ses concitoyens. C'est la richesse des contacts noués ici qui m'encourage à affronter aujourd'hui de nouvelles responsabilités.

Je souhaite le même bonheur à Théo Huguenin-Elie et, permettez-moi, en face d'un littéraire, avec Blaise Cendrars de conclure que *quand on aime, il faut partir*. J'ai dit.

VIFS APPLAUDISSEMENTS

Séance levée à 22h50

Le président :
Pierre-Yves Blanc

La secrétaire :
Celia Clerc

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat